



Assemblée générale

Onzième session extraordinaire d'urgence

8^e séance plénière

Mercredi 23 mars 2022, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Shahid (Maldives)

En l'absence du Président, M. Gastorn (République-Unie de Tanzanie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 5 de l'ordre du jour (suite)

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je tiens à exprimer ma grande tristesse à la suite du décès de l'ancienne Secrétaire d'État et Ambassadrice de la Mission des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, Madeleine Albright. La Secrétaire d'État Albright était mon mentor. Elle était ma supérieure, à la fois lorsqu'elle était Secrétaire d'État et quand je travaillais avec elle à Georgetown. Elle était ma collègue et mon amie depuis plusieurs décennies. Elle était une pionnière et une sommité, en tant que première femme à avoir occupé le poste de Secrétaire d'État. Elle a laissé une marque indélébile sur le monde et sur l'ONU. Notre pays et l'ONU sont plus forts grâce à son action. Elle avait l'habitude de parler des broches qu'elle portait, et je disais toujours que je la portais en permanence sur mon épaule.

Son histoire, celle d'une jeune réfugiée qui a fui la Tchécoslovaquie et s'est hissée aux plus hauts niveaux

du Gouvernement des États-Unis, résonne en moi dans le contexte de la crise actuelle en Ukraine, et j'espère aujourd'hui rendre justice à sa mémoire. Je suis certaine que nous aurons l'occasion de nous souvenir de la Secrétaire d'État Albright et d'honorer ses nombreuses contributions dans les jours à venir. Mais aujourd'hui, je la pleure en tant qu'amie et je présente mes condoléances à sa famille.

Demain, cela fera un mois que la Russie a lancé son invasion à grande échelle de l'Ukraine, un mois de bombardements sans fin, un mois d'assauts violents contre des jardins d'enfants, des orphelinats, des immeubles d'habitation et des maternités, un mois d'attaques incessantes ayant détruit les infrastructures et privé des millions d'Ukrainiens d'un accès fiable à l'eau potable, au chauffage, ou encore à l'électricité, un mois marqué par la montée en flèche de la faim, des déplacements et des traumatismes, un mois de violences inutiles et insensées déclenchées par le Président Poutine, au mépris du nombre de vies ukrainiennes et russes sacrifiées au passage.

Il suffit d'observer la détresse des habitants de Marioupol pour comprendre la barbarie infligée par le Président Poutine. La ville de Marioupol, qui abritait autrefois près d'un demi-million de personnes, est privée de nourriture, d'eau, d'électricité et de gaz depuis des semaines. Au cours de cette période, la Russie a bombardé un hôpital pédiatrique et une maternité à Marioupol, qui, selon ce qu'ont raconté des témoins à

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



des représentants de l'ONU, étaient « en service et clairement identifiables » lorsqu'ils ont été frappés.

Les médias et les civils rapportent que les forces russes ont ensuite bombardé un couloir humanitaire, empêchant l'acheminement de fournitures essentielles et vitales vers Marioupol. Bien que la Russie ait déclaré un cessez-le-feu pour permettre l'évacuation des civils, nous avons continué à voir des images de chars russes tirant sur des bâtiments résidentiels, des écoles, et même un grand théâtre devant lequel était écrit en russe le mot « enfants » en lettres suffisamment grandes pour être visibles du ciel.

Nous avons entendu des informations inquiétantes selon lesquelles plusieurs milliers d'habitants de Marioupol auraient été transportés contre leur gré dans des camps en Russie, des journalistes et des militants locaux auraient été enlevés, et les bombardements et les attaques contre les civils seraient monnaie courante.

Les autorités locales ont indiqué que, rien que dans cette ville ukrainienne, au moins 2 400 civils avaient été tués par la Russie depuis le début des attaques. Elles savent toutefois que, une fois que le brouillard se sera dissipé, le bilan sera bien plus lourd.

Cette semaine, le Secrétaire général a parlé des ravages faits à Marioupol et à Kharkiv et exigé qu'une enquête approfondie soit diligentée et que les responsables répondent de leurs actes. Nous sommes entièrement d'accord avec lui. Les agissements de la Russie à Marioupol feront l'objet d'une enquête approfondie et, surtout, seront portés à la connaissance du monde entier comme un symbole de la brutalité russe, au même titre qu'Alep et Grozny.

Le Secrétaire d'État Blinken a annoncé il y a peu que, sur la base des informations actuellement disponibles, le Gouvernement des États-Unis estimait que des éléments des forces russes avaient commis des crimes de guerre en Ukraine. Le monde en est témoin. Hier encore, le *New York Times* a publié des vidéos montrant les forces russes en train de tirer sur des manifestants civils dans la ville de Kherson. Nous avons récemment appris que les bombardements russes avaient causé la mort d'un survivant de l'Holocauste âgé de 96 ans à Kharkiv. Par ailleurs, les États-Unis ont tiré la sonnette d'alarme à maintes reprises ces derniers jours, nous sommes convaincus que la Russie envisage d'utiliser des armes chimiques ou biologiques.

Il faut en outre souligner que nous recevons des informations accablantes sur les pertes considérables

subies par les forces d'invasion, y compris de jeunes conscrits. Tout au long de cette guerre, le Président Poutine inflige également une profonde injustice à son propre peuple, en particulier les jeunes Russes qui sont contraints de sacrifier leur vie pour satisfaire son ego et son ambition.

En l'espace d'un mois, la Russie a provoqué une des catastrophes humanitaires les plus fulgurantes au monde. Selon l'ONU, plus de 10 millions de personnes, soit environ un quart de la population ukrainienne d'avant-guerre, sont actuellement déplacées du fait du conflit, 12 millions ont besoin d'aide, et 5,6 millions d'enfants sont dans l'incapacité de poursuivre leur scolarité – une génération entière d'enfants ukrainiens est concernée. Aux premiers jours de la guerre déjà, l'ONU a demandé qu'une aide de 1,7 milliard de dollars soit accordée à l'Ukraine et à la région. Les pays voisins ont ouvert leurs frontières à plus de 3,6 millions de réfugiés, et ce chiffre ne cesse de croître.

La guerre menée par la Russie contre l'Ukraine perturbe déjà l'approvisionnement en produits de base essentiels à la sécurité alimentaire mondiale. L'accélération de la flambée des prix des denrées alimentaires, les pénuries alimentaires et l'insécurité qui en découle menacent de déstabiliser plus encore les sociétés fragiles, d'aggraver la faim et de favoriser les flux migratoires. Or cela intervient à un moment où le système humanitaire mondial n'a jamais été aussi sollicité ; ainsi, le Programme alimentaire mondial nourrit actuellement plus de 138 millions de personnes dans plus de 80 pays.

Aujourd'hui, le monde a une occasion importante de faire front commun contre cette violence inadmissible au lourd bilan humanitaire. Nous sommes saisis du projet de résolution A/ES-11/L.2, proposé par l'Ukraine, qui apporte une réponse à cette catastrophe humanitaire. Ce texte a été négocié par un groupe de pays issus de différentes régions, et près de 90 États Membres s'en sont déjà portés coauteurs. Il est clair : dès sa première phrase, il réaffirme la détermination à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui est énoncée dans la Charte des Nations Unies.

Il porte sur la protection de tous les civils, en particulier les plus vulnérables, ainsi que sur l'appui à apporter aux pays voisins qui ont si généreusement ouvert leurs frontières aux réfugiés et, c'est important, sur le soutien qu'il convient d'accorder à l'ONU et à ses partenaires humanitaires qui sauvent des vies. Il exige que les civils fuyant le conflit armé et la violence, y

compris les ressortissants étrangers, soient protégés sans discrimination pour leur permettre un passage volontaire, sûr et sans entrave.

Il nous invite tous à atténuer les conséquences du conflit qui exacerbe l'insécurité alimentaire à l'échelle planétaire, en particulier dans les pays les moins avancés, alors que des millions de personnes font face à la famine ou à un risque immédiat de famine dans le monde. Il appelle non seulement à financer l'intervention humanitaire coordonnée par l'ONU en Ukraine et aux alentours, mais exprime également les préoccupations de l'Assemblée quant à l'ensemble des besoins humanitaires mondiaux.

S'abstenir face aux atrocités commises par la Russie est inacceptable. La Russie doit être tenue responsable de la crise humanitaire qu'elle a provoquée. C'est pourquoi, s'appuyant sur la résolution ES-11/1, adoptée le 2 mars et appuyée par 141 Membres de l'ONU, le présent texte exige la fin de la guerre et lance cet appel à la seule et unique personne qui soit en mesure de mettre un terme à la violence, à savoir Vladimir Poutine.

En votant pour ce projet de résolution, les États votent pour la fin de la guerre, pour le respect et la protection du personnel humanitaire et médical, et pour un accès humanitaire sans entrave. Les États votent pour que les civils, y compris nombre de leurs propres citoyens qui travaillent, vivent ou étudient en Ukraine, aient la possibilité de fuir les violences en toute sécurité.

En votant pour ce projet de résolution, les États expriment leur appui au travail héroïque accompli par le personnel humanitaire qui fournit une aide de manière impartiale et neutre, ainsi qu'à l'appel éclair lancé par l'ONU pour financer ces activités.

En votant pour ce projet de résolution, les États montrent qu'ils sont conscients des répercussions que ce conflit a déjà sur le monde entier et sur leur propre pays, en exacerbant l'insécurité alimentaire tandis que les champs ukrainiens sont laissés à l'abandon et que les navires chargés de céréales attendent dans les ports.

En votant pour ce projet de résolution, les États choisissent de défendre le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, ainsi que des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'interdiction du recours à la force inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Nous devons avoir le courage de dire la vérité dans cette salle. Cette guerre n'a pas surgi de nulle part.

Cette crise humanitaire n'est pas une catastrophe naturelle, elle a été provoquée par l'homme. Tout pays qui entend sérieusement remédier à l'urgence humanitaire en Ukraine doit évoquer clairement les causes de cette situation d'urgence. Autrement, l'agresseur pourra se dissimuler derrière un discours vague et prétendre plus tard qu'il essayait en fait d'aider.

La Russie est responsable de cette guerre. Le monde continuera de faire en sorte que la Russie réponde de ce qu'elle fait subir au peuple ukrainien.

M. Cho Hyun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement de la République de Corée, je tiens à exprimer mes profondes condoléances aux États-Unis et à leur peuple à la suite du décès de la Secrétaire d'État Madeleine Albright. Comme l'a souligné l'Ambassadrice Thomas-Greenfield, elle a été une source d'inspiration pour de nombreux diplomates dans le monde.

Nous sommes vivement préoccupés par la situation humanitaire en Ukraine et dans les pays voisins, causée par l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Ma délégation renouvelle l'appel urgent lancé par la communauté internationale pour que la résolution ES-11/1 sur l'agression contre l'Ukraine soit pleinement mise en œuvre. Nous nous associons une fois encore à la communauté internationale pour condamner fermement toutes les attaques dirigées contre les civils et les autres personnes et biens de caractère civil protégés.

Nous sommes particulièrement inquiets pour les millions de femmes et d'enfants en mouvement, qui sont exposés au risque de violence, notamment la violence fondée sur le genre et la traite des êtres humains. Les enfants non accompagnés ou séparés de leurs familles doivent être identifiés et protégés et doivent bénéficier d'un lieu d'hébergement sûr. Nous sommes également profondément préoccupés par les bombardements et les pilonnages incessants de zones peuplées, qui causent d'effroyables souffrances et compromettent gravement la santé physique et psychosociale de nombreux enfants, qui pourraient en garder des séquelles à vie.

À cet égard, nous appelons toutes les parties au conflit armé à respecter strictement les normes pertinentes du droit international humanitaire et les dispositions applicables du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés.

Par ailleurs, nous exprimons notre profonde inquiétude quant aux répercussions négatives du conflit sur la sécurité alimentaire et énergétique mondiale.

Les vastes conséquences de cette guerre exerceront des pressions supplémentaires sur les plus vulnérables partout dans le monde.

Dans ce contexte, nous appelons une fois encore la Fédération de Russie à mettre fin à la guerre maintenant et à retirer immédiatement toutes ses forces militaires du territoire ukrainien. Sans une cessation immédiate des hostilités, le bilan de cette crise tragique continuera de s'alourdir. Ce n'est pas seulement le peuple ukrainien qui a désespérément besoin de paix en Ukraine, mais aussi le monde entier.

Au plus fort du conflit, la nécessité d'un accès humanitaire sans entrave est particulièrement vitale. Il est certes positif que le premier convoi d'aide humanitaire urgente mené par l'ONU soit arrivé à bon port, mais ces livraisons d'aide doivent se poursuivre. Nous nous félicitons vivement des efforts que continuent de déployer le Secrétaire général et la communauté humanitaire. Nous remercions également les Gouvernements des pays voisins de leur générosité et de leur appui aux réfugiés fuyant l'Ukraine.

Pour s'associer aux efforts de la communauté internationale, la République de Corée a versé 10 millions de dollars pour l'aide humanitaire, notamment pour la fourniture de matériel et d'articles médicaux d'urgence, ainsi qu'un financement souple en réponse à l'appel lancé par l'ONU. Nous continuerons à fournir notre part d'efforts pour contribuer à atténuer la situation humanitaire déplorable en Ukraine et aux alentours.

Comme je l'ai dit à l'Assemblée générale il y a trois semaines (voir A/ES-11/PV.4), la terrible situation humanitaire en Ukraine n'est pas une tragédie lointaine pour ma délégation. La souffrance qu'endurent les enfants ukrainiens aujourd'hui est semblable à celle des enfants coréens pendant la guerre de Corée au début des années 50. Nous sommes témoins au quotidien de leur séparation d'avec leurs proches, de leur exposition à des risques de violence alors qu'ils cherchent désespérément un abri sûr, et nous voyons comment de manière insensée des enfants sont tués ou blessés. L'Organisation a la responsabilité collective extrêmement urgente de mettre fin à cette répétition effroyable des souffrances des enfants du XX^e siècle.

C'est pourquoi nous nous sommes portés coauteurs de la résolution ES-11/1, sur l'agression contre l'Ukraine, il y a trois semaines, et c'est pourquoi aujourd'hui nous nous portons également coauteurs du projet de résolution sur les conséquences humanitaires

de l'agression contre l'Ukraine (A/ES-11/L.2) et appelons les autres États Membres à voter pour ce texte.

Je voudrais conclure mon intervention en réaffirmant la solidarité sans faille de la Corée avec le peuple ukrainien ainsi que notre volonté inébranlable de rester aux côtés de la communauté internationale pour le défendre.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Qu'il me soit d'abord permis, au nom de mon gouvernement, d'exprimer nos très sincères condoléances et toute notre sympathie suite au décès de l'ancienne Secrétaire d'État, Madeleine Albright, à sa famille ; à la délégation des États-Unis d'Amérique, sous la direction de l'Ambassadrice Linda Thomas-Greenfield ; et au peuple et au Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Elle fut une grande inspiration et un modèle pour nous tous.

« Un cauchemar éveillé » : le Comité international de la Croix-Rouge décrit ainsi la situation des familles qui tentent de fuir les zones de conflit à la recherche d'un lieu sûr. Un cauchemar qui hante la population civile en Ukraine, tout comme au Yémen, en Syrie, en Afghanistan et dans un nombre élevé de situations humanitaires alarmantes.

La population civile se retrouve devant des choix inhumains dans ces situations. Aujourd'hui pourtant, l'Assemblée fait face à un choix clair : celui de l'unité face à une violation grave du droit international. Elle doit ainsi protéger la dignité et la vie humaine.

La Suisse est un pays neutre. Mais la neutralité ne nous oblige pas à rester silencieux face aux violations du droit international. Tout au contraire. Il nous appartient de nous engager pour le respect de la Charte.

La Suisse condamne avec la plus grande fermeté l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine et appelle la Russie, comme le demandait l'Assemblée générale à une large majorité il y a trois semaines, à cesser immédiatement toutes les hostilités et à retirer ses troupes du territoire ukrainien. Nous sommes fortement préoccupés par la situation humanitaire, les risques encourus par la population civile et les déplacements de millions de personnes.

La Suisse continuera à être solidaire. Avec nos partenaires européens, nous avons accueilli déjà un grand nombre de réfugiés. Jusqu'à présent, plus de 500 tonnes d'aide ont été livrées de Suisse en Ukraine. Nous venons de débloquer 80 millions de francs suisses additionnels

pour notre programme humanitaire en Ukraine et dans les pays voisins.

La Suisse rappelle à nouveau que toutes les parties au conflit ont l'obligation de respecter et de faire respecter en toutes circonstances le droit international humanitaire. Ceci concerne tant la protection de la population civile que les règles relatives aux prisonniers de guerre, aux internés civils, aux blessés et malades et aux personnes portées disparues, notamment. Et cela vaut également pour le cyberspace et par rapport à la protection spéciale dont bénéficient les centrales nucléaires.

Seul un strict respect du droit international humanitaire par toutes les parties au conflit et une cessation durable des hostilités peuvent nous mener vers la fin de cette tragédie.

Le passage sûr et volontaire des civils et l'accès humanitaire durable et sans entrave sont prioritaires. Dans ce sens, la Suisse encourage toute initiative permettant la protection de la population civile et des personnes hors de combat ainsi que l'acheminement de l'aide humanitaire. Les pauses humanitaires et les corridors humanitaires doivent être bien planifiés, sécurisés de manière coordonnée et faire l'objet d'un accord et d'une mise en œuvre détaillés entre les parties au conflit. La Suisse appelle particulièrement à la protection des personnes vulnérables qui n'arrivent pas à quitter les villes encerclées par leurs propres moyens. Le droit international humanitaire doit être respecté, avec ou sans corridor.

Les rapports crédibles faisant état de l'utilisation d'armes à sous-munitions et d'autres munitions explosives ayant des effets à large portée dans des zones peuplées sont très préoccupants. Les attaques indiscriminées sont interdites et constituent une violation grave du droit international humanitaire. L'utilisation d'armes nucléaires, chimiques et biologiques aurait également de graves conséquences humanitaires. L'utilisation de ces dernières peut constituer des crimes de guerre. Toutes les victimes ont droit à la justice. La Suisse soutient les efforts communs visant à la reddition des comptes.

La situation est urgente. Le droit international humanitaire doit être respecté en toutes circonstances. Nous n'avons pas d'autre choix que d'agir de manière collective. La Suisse soutient le projet de résolution déposé par l'Ukraine (A/ES-11/L.2) et appelle tous les États Membres à faire de même. L'Assemblée doit se

montrer unie face à la crise humanitaire et à la gravité de la violation du droit international.

Une solution est urgente. Le Président du Comité international de la Croix-Rouge a récemment parlé de la confiance entre parties au conflit pour « tourner le cercle vicieux en un cercle d'ouverture ». Les Conventions de Genève peuvent servir à trouver un terrain d'entente et de dialogue. Leur respect, pourtant, est non négociable.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement azerbaïdjanais, je voudrais exprimer nos sincères condoléances au Gouvernement et à la Mission des États-Unis d'Amérique à l'occasion du décès de la Secrétaire d'État Madeleine Albright. Je la connaissais personnellement et je n'oublierai jamais sa présidence remarquable du Conseil de sécurité en août 1993 ni la déclaration qu'elle a faite au nom du Conseil (S/26326) appuyant pleinement et sans équivoque la souveraineté et l'intégrité territoriale de mon pays, la République d'Azerbaïdjan.

La situation en Ukraine et alentour continue d'être un sujet de grave préoccupation. Nous déplorons que les efforts déployés en vue d'un règlement pacifique n'aient pas donné de résultats qui permettraient de mettre fin aux combats et de prévenir la crise humanitaire en cours.

Les civils continuent de faire les frais des hostilités armées. Le bilan toujours plus lourd de victimes civiles, notamment des femmes, des enfants et des personnes âgées, ainsi que le nombre croissant de personnes déplacées sont profondément préoccupants. Nous adressons nos sincères condoléances aux familles de toutes les victimes et souhaitons un prompt rétablissement aux blessés.

Alors que la situation continue de causer davantage de souffrances humaines et d'exacerber les conséquences humanitaires, nous soulignons une fois de plus la nécessité de respecter pleinement le droit international humanitaire afin de protéger les civils et les infrastructures civiles. Il est tout aussi important de garantir la sécurité, la dignité, le respect des droits humains et des libertés fondamentales des personnes fuyant les zones d'hostilités et de violence, sans aucune discrimination, quel que soit leur statut.

Nous réaffirmons également la nécessité d'assurer l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire à toutes les personnes qui en ont besoin, conformément aux normes internationales pertinentes, telles

qu'énoncées, entre autres, dans les résolutions 46/182, du 19 décembre 1991, et 76/124, du 10 décembre 2021.

À cet égard, il est de la plus haute importance de garantir le passage en toute sécurité de tous les civils touchés et de leur apporter protection et assistance. Nous encourageons les parties à accélérer leurs efforts pour trouver un accord concernant les couloirs humanitaires et les mettre en place.

Pour sa part, l'Azerbaïdjan prend des mesures cohérentes au niveau national pour aider le peuple ukrainien à faire face à la situation humanitaire d'urgence. Nous avons fourni une aide humanitaire d'une valeur de 12,9 millions de dollars, composée de médicaments et d'autres produits essentiels, et nous poursuivons les discussions pour aider les parties à négocier une solution pacifique.

Nous renouvelons notre appel en faveur d'un règlement aussi rapide que possible, exclusivement par des moyens diplomatiques pacifiques et dans le strict respect des normes et principes du droit international régissant les relations entre États, notamment le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières.

À cette fin, nous encourageons la poursuite du dialogue entre les parties.

M. Castañeda Solares (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, à l'entame de mon propos, adresser, au nom de la délégation guatémaltèque, mes plus sincères condoléances à la délégation des États-Unis d'Amérique à la suite de la triste disparition de l'ancienne Secrétaire d'État, Madeleine Albright. Nous offrons aux États-Unis notre solidarité et nos prières. Qu'elle repose en paix.

Le Guatemala n'a pas hésité à se porter coauteur du projet de résolution A/ES-11/L.2 sur les conséquences humanitaires de l'agression contre l'Ukraine, déposé par la délégation ukrainienne et coparrainé par plus de 80 États Membres.

En tant qu'État à vocation pacifique et Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, nous sommes choqués par les images des plus de 3,2 millions d'Ukrainiens et d'Ukrainiennes qui fuient leur pays, déplacés de force face à l'agression commise par un autre État. Des femmes, des enfants, des hommes, des personnes âgées, qui fuient tous un conflit brutal et atroce, évoquant des images très semblables à celles de la Seconde Guerre mondiale.

Bien que la distance entre l'Ukraine et le Guatemala soit extrêmement importante, nous sommes unis par les valeurs d'humanité et de solidarité et, surtout, par le souhait de protéger, sans discrimination d'aucune sorte, la dignité des personnes qui fuient les conflits et la violence.

Le Guatemala condamne toutes les violations du droit international humanitaire et les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits. Nous appelons au plein respect du droit international humanitaire.

Il est grand temps de mettre un terme à ce conflit insensé. Le Guatemala se joint à l'appel à un cessez-le-feu et à la cessation des hostilités contre les civils en Ukraine : il ne doit plus y avoir de vies perdues, plus de civils blessés, plus de mères pleurant la perte de leurs enfants et de leurs familles. Nous demandons instamment que tous les efforts déployés par le Secrétaire général, les États Membres et toutes les entités du système des Nations Unies pour fournir une aide humanitaire immédiate aux civils touchés par cette confrontation insensée continuent d'être renforcés.

Enfin, État respectueux du droit international, le Guatemala demande que la diplomatie soit privilégiée afin d'éviter une escalade du conflit qui pourrait avoir des conséquences encore plus graves au niveau mondial, et il réaffirme l'importance de rechercher une solution pacifique à cette crise, conformément aux principes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et au droit international humanitaire et dans le plein respect des droits de l'homme.

M. Arriola Ramírez (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à exprimer, au nom de la République du Paraguay, nos condoléances les plus sincères à la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'au peuple et au Gouvernement des États-Unis d'Amérique à la suite du décès de la Secrétaire d'État Madeleine Albright. Que son âme repose en paix.

Le Paraguay suit avec une grande consternation l'aggravation de la situation humanitaire en République d'Ukraine depuis le début du conflit, le 24 février dernier.

L'Ukraine est aux prises avec une situation humanitaire de plus en plus grave. Au 21 mars, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dénombrait 2 510 victimes civiles, dont 953 décès, tout en précisant que les chiffres réels étaient probablement beaucoup plus élevés.

En outre, plus de 10 millions de personnes, soit près d'un quart de la population ukrainienne, ont été déplacées de force. Ce chiffre se répartit en 6,5 millions de déplacés et 3,4 millions de réfugiés, dont près de la moitié sont des enfants, qui ont quitté l'Ukraine pour fuir vers les pays voisins. À ce sujet, je voudrais, au nom de la République du Paraguay, exprimer notre gratitude aux pays voisins, où les victimes civiles ont trouvé refuge.

Malgré les nombreux efforts intenses et les appels récurrents à une cessation des hostilités, première étape pour que l'aide humanitaire soit acheminée, et à la reprise des négociations et du dialogue, nous continuons d'assister à la souffrance de millions de personnes, parmi lesquelles des enfants, des femmes, des personnes âgées et des personnes handicapées.

Nous demandons, du haut de cette tribune de l'Assemblée, la garantie d'un accès sûr et sans entrave pour le personnel humanitaire et le personnel de santé, qui travaillent de manière infatigables dans les conditions les plus difficiles. Nous demandons instamment que les établissements médicaux et de santé, ainsi que les infrastructures civiles, soient protégés, conformément au droit international humanitaire.

Je tiens à réaffirmer que le Paraguay souscrit à l'appel ferme et sans équivoque à une cessation immédiate des hostilités. Par ailleurs, nous appelons une fois encore à l'intensification urgente des efforts diplomatiques et du dialogue de bonne foi entre toutes les parties.

Animés du même esprit, de la même volonté et de la même conviction avec lesquels nous avons uni notre voix à la vaste majorité des pays qui ne veulent pas la guerre, nous avons décidé de nous porter coauteurs du projet de résolution A/ES-11/L.2 et de voter pour ce texte, afin qu'il soit remédié aux causes du conflit, ainsi qu'aux terribles conséquences humanitaires de la guerre, qui est la question qui nous occupe aujourd'hui et qui doit passer avant toute autre considération.

Par conséquent, nous invitons les autres délégations à envoyer un message d'unité à la communauté internationale. Nous sommes convaincus qu'à l'Assemblée, nous devons, ensemble, prendre des mesures pour revenir sur la voie du respect du droit international et des principes qui guident la politique étrangère au service du bien-être et du développement des peuples.

M. Mlynár (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis, au nom du Gouvernement et du peuple slovaques et de la Mission permanente de la

Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'en mon nom propre, d'exprimer nos condoléances les plus sincères aux États-Unis d'Amérique à la suite du décès prématuré de l'ancienne Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, Madeleine Albright, qui fut également Ambassadrice des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies. Comme beaucoup le savent, elle était arrivée dans ce pays à l'âge de 11 ans, en provenance de Tchécoslovaquie. Née à Prague sous le nom de Marie Jana Korbelová, elle était la fille d'un ancien diplomate tchécoslovaque, Josef Korbel. Elle avait dû fuir le coup d'État communiste dans l'ancienne République tchécoslovaque. Nous sommes extrêmement fiers des services qu'elle a rendus aux deux pays, la Tchécoslovaquie et, plus tard, les États-Unis, ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies et au monde entier. Son héritage est d'une importance capitale, surtout en un jour comme celui-ci, où nous discutons d'une question importante qui touche au cœur des valeurs et des principes de l'Organisation, à son avenir et à l'avenir du monde. Laissons-nous guider par son important héritage et par les valeurs pour lesquelles elle s'est battue pendant de nombreuses années. Nous exprimons donc notre respect et toutes nos condoléances aux États-Unis et à leur peuple, ainsi qu'à la famille de Madeleine Albright.

La Slovaquie s'associe pleinement à la déclaration qui a été faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/ES-11/PV.7). Je voudrais formuler quelques observations supplémentaires à titre national.

La Slovaquie est gravement préoccupée par la situation humanitaire en Ukraine qui, malheureusement, continue de se détériorer. Le conflit a déjà entraîné des coûts humains importants, notamment un nombre croissant de victimes civiles et des dommages colossaux aux infrastructures civiles critiques, y compris celles ayant trait à l'eau et à l'assainissement, les écoles et les établissements de santé. Le nombre de civils tués ou blessés est choquant, mais nous craignons que la réalité soit en fait bien pire et que la violence soit loin d'être terminée.

À l'ouverture de cette session extraordinaire d'urgence, nous en avons appelé à la conscience et aux principes moraux élémentaires (voir A/ES-11/PV.2). Voilà tout ce que doit faire l'agresseur : suivre sa conscience et les principes moraux élémentaires. Je veux réitérer cet appel aujourd'hui. Ce conflit doit prendre fin, et il doit prendre fin maintenant. Et il n'y a

qu'un seul acteur qui puisse y mettre fin, c'est l'agresseur, la Fédération de Russie.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation des groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants. Selon le dernier rapport de situation de l'UNICEF en date du 16 mars, 2,9 millions d'enfants ont besoin d'aide humanitaire. Il s'agit d'enfants innocents qui, récemment encore, menaient une vie normale comme ce devrait être le cas de tous les enfants, jouant avec leurs parents et leur famille. Maintenant, ils ont besoin d'aide humanitaire. Pourquoi ? Pourquoi ont-ils besoin de connaître toute cette souffrance ? Cette situation illustre aussi l'enfer qu'endure le peuple ukrainien, comme l'a fait remarquer le Secrétaire général hier.

L'Ukraine a besoin de notre aide, et elle en a besoin maintenant. La Slovaquie se félicite de toutes les initiatives prises à cet égard par l'ONU et les partenaires humanitaires en vue d'acheminer d'urgence l'aide humanitaire aux personnes en Ukraine et aux réfugiés dans les pays voisins, comme la Slovaquie. Dans le même temps, nous sommes profondément choqués par les nombreuses informations selon lesquelles la Russie attaque délibérément des civils et des cibles civiles en Ukraine, notamment des hôpitaux, des jardins d'enfants et des écoles, comme je l'ai déjà mentionné. De telles actions sont des violations flagrantes du droit international humanitaire – c'est le moins que l'on puisse dire – et constituent des crimes de guerre.

Je tiens à évoquer un cas particulièrement triste. Vendredi dernier, un homme du nom de Boris Romantschenko, qui a survécu à l'Holocauste pendant la Seconde Guerre mondiale, a été tué lors du bombardement de son appartement par les Russes. En l'occurrence, le prétexte avancé par la Russie pour justifier l'invasion de l'Ukraine, à savoir une prétendue « dénazification », ne pourrait pas être plus hypocrite.

La Slovaquie, en tant que pays voisin et donc directement touché, est particulièrement alarmée par la crise des réfugiés résultant de l'agression russe. Plus de 3,5 millions de réfugiés d'Ukraine ont déjà franchi les frontières des pays voisins depuis le début de l'agression de la Fédération de Russie. À ce jour, environ 262 000 d'entre eux sont entrés en Slovaquie. Nous avons fait de notre mieux pour non seulement les accueillir, mais aussi pour leur fournir toute l'aide nécessaire, à commencer par un soutien psychosocial, des denrées alimentaires, un abri, une assistance médicale et d'autres éléments importants.

Je voudrais à nouveau exprimer notre plein appui à toutes les initiatives et activités d'aide aux réfugiés ukrainiens fuyant l'invasion russe. Ils sont les bienvenus en Slovaquie. Nous avons adopté de nombreuses mesures législatives facilitant l'octroi d'un refuge temporaire et de services de base aux personnes qui franchissent notre frontière – à toutes les personnes ayant besoin d'aide, quelle que soit leur origine ou la raison pour laquelle elles fuient le conflit. Notre gouvernement, les organisations humanitaires, les municipalités, les entreprises, ainsi que les citoyens ordinaires sont déterminés à continuer de fournir un appui humanitaire fort afin d'alléger les souffrances du peuple ukrainien. En tant qu'ami proche et bon voisin, nous sommes solidaires d'eux en ces temps très difficiles. Choisir de causer toute cette souffrance est tout simplement cynique et barbare.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que l'agresseur responsable de cette situation est évident. La Slovaquie appelle à nouveau la Fédération de Russie à cesser immédiatement ses hostilités contre l'Ukraine, en particulier les attaques contre les civils et les biens de caractère civil. Nous appuyons le dialogue direct entamé entre l'Ukraine et la Fédération de Russie et appelons à un règlement pacifique du conflit, dans le respect de la Charte des Nations Unies.

En tant que principal auteur du projet de résolution préparé par un groupe d'États interrégional, la Slovaquie votera bien entendu pour ce projet.

M^{me} Theofili (Grèce) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je souhaite me faire l'écho d'autres collègues en exprimant mes sincères condoléances au peuple des États-Unis à la suite du décès de la Secrétaire d'État Madeleine Albright, qui était une source d'inspiration et un modèle pour notre génération et au-delà. Nos pensées vont à sa famille et à ses nombreux amis.

La Grèce s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne en qualité d'observatrice (voir A/ES-11/PV.7) et souhaite ajouter ce qui suit à titre national.

L'Ukraine est confrontée à ce qui sera une des crises humanitaires les plus prolongées au monde. Le respect du droit international humanitaire est plus pertinent que jamais. En effet, cela relève de notre devoir le plus élémentaire en tant qu'êtres humains, dans ces moments particulièrement sombres que nous traversons.

En tant que Grecs, nous avons directement été touchés par cette crise humanitaire. La communauté grecque d'Ukraine, qui compte plus de

120 000 personnes résidant de part et d'autre de la ligne de contact, à Marioupol et à Odessa, est présente depuis des siècles dans la région et constitue un élément productif de la société locale. Hélas, ces personnes, comme tant d'autres civils, familles, femmes et enfants, ont été confrontés à l'horreur et aux atrocités que nous connaissons désormais tous.

Nos consuls à Odessa et à Marioupol, faisant preuve d'un courage, d'une force et d'un altruisme sans précédent, sont restés sur place et ont mené au total six opérations baptisées Nostos – le mot grec qui signifie retour au pays – afin d'évacuer des citoyens grecs et des Grecs de la diaspora d'Ukraine. La République de Moldova, le Comité international de la Croix-Rouge et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ont été à nos côtés en ces moments difficiles. Nous les remercions.

La Grèce a déjà envoyé un premier paquet d'aide humanitaire en nature fondé sur les besoins, comprenant des médicaments, des articles médicaux, des denrées alimentaires, de l'eau et du matériel d'appui à la protection civile. En outre, nous fournissons de l'aide aux pays voisins afin d'alléger les souffrances des personnes qui ont fui l'Ukraine, dont la majorité sont des femmes et des enfants.

Comme l'a annoncé le Premier Ministre de notre pays, lorsque la situation reviendra à la normale, notre première action sera de reconstruire la maternité de Marioupol. Ensuite, nous collaborerons avec nos partenaires pour faire tout ce qui est en notre pouvoir pour ramener la ville à son état antérieur et faciliter le retour à la vie normale des Grecs de la diaspora après cette tragédie. La Grèce va rester présente dans la région, une région où les Grecs se sont installés il y a des siècles.

Pour que nos efforts communs permettent d'améliorer et d'intensifier les opérations humanitaires, il est nécessaire de fournir une aide humanitaire continue aux personnes touchées par la flambée de violence, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, dans le plein respect des principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

Les informations alarmantes faisant état d'attaques contre des civils, des travailleurs humanitaires et du personnel médical, ainsi que contre des installations civiles, telles que des hôpitaux et des écoles, montrent de la façon la plus tragique combien il est urgent de préserver et de protéger l'espace humanitaire. Préserver l'espace humanitaire suppose de créer un environnement

opérationnel qui facilite un acheminement sûr et sans entrave de l'aide humanitaire à toutes les personnes dans le besoin. Cela signifie qu'il faut mettre en place des couloirs humanitaires pour évacuer les civils en toute sécurité et garantir un accès sûr à tous les acteurs humanitaires afin qu'ils puissent fournir d'urgence des médicaments et des fournitures essentielles.

Aujourd'hui nous ne nous battons pas uniquement pour garantir une aide humanitaire urgente et sauver des vies innocentes : nous nous battons pour préserver notre humanité.

M. Biang (Gabon) : Je voudrais, en épigraphe de ma déclaration, présenter mes sincères condoléances et dire ma compassion à notre collègue l'Ambassadrice Linda Thomas-Greenfield ainsi qu'au Gouvernement des États-Unis suite au décès de l'ancienne Secrétaire d'État, Madeleine Albright. Puisse son âme reposer en paix.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour nous prononcer sur les conséquences humanitaires de la guerre en Ukraine. Ce qui se passe actuellement en Ukraine est le reflet de ce qui se passe dans la plupart des guerres, des crises et des conflits partout dans le monde : la violence, la détresse, l'exode, le dénuement et le désespoir. La détresse des populations ukrainiennes, celle des Africains pris dans l'étau des hostilités et discriminés dans leur exode, est un miroir pour tous les peuples du monde qui sont incompréhensiblement confrontés au déni de leurs droits fondamentaux et à la défiance, à leur détrimement, du droit international humanitaire.

Dans cette même salle, le 2 mars dernier, nous nous sommes prononcés sur la situation en Ukraine dans son rapport avec les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies (voir A/ES-11/PV.6). Et de façon très claire, nous avons exprimé notre rejet de la guerre et réitéré notre attachement ferme au respect des principes de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale de chaque État Membre de l'ONU.

Aujourd'hui nous sommes face à une nouvelle dimension de notre engagement en tant que membres de la communauté internationale : celle de se prononcer sur les conséquences d'une crise qui nous touche tous de façon immédiate ou médiate, tout en nous projetant sur ses causes. Sans doute, nous devons incessamment et rapidement nous concentrer et concentrer notre mobilisation pour faire taire les armes. Nous devons rapidement nous y atteler sans superflu et sans contorsion

sémantique, parce que c'est la vocation de l'Organisation, et parce que nous le devons au peuple ukrainien.

C'est l'humanitaire qui nous réunit aujourd'hui. L'humanitaire, c'est avant tout les Conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels de 1977. L'humanitaire c'est, comme dirait le Président Peter Maurer, s'assurer que la guerre a des limites, parce qu'une guerre sans limite est une guerre sans fin. L'humanitaire, c'est s'assurer du strict respect du droit international humanitaire, qui constitue la ligne de démarcation entre la barbarie et notre commune humanité. L'humanitaire c'est faire la distinction entre les populations civiles et les objectifs civils, d'une part, et les combattants et objectifs militaires, d'autre part, ayant à l'esprit que les populations civiles et les objectifs civils ne peuvent et ne doivent pas faire l'objet d'attaques. De même, les infrastructures indispensables à la survie des populations civiles doivent être hors d'atteinte de toute attaque indiscriminée ou disproportionnée des belligérants. L'humanitaire, c'est astreindre les belligérants à permettre ou faciliter un accès rapide et sans entrave des secours aux personnes qui en ont besoin dans les zones de combat.

L'humanitaire ne doit faire l'objet d'aucune appropriation à des fins politiques, stratégiques ou tactiques. L'humanitaire ne doit pas s'aligner sur les desseins inavoués. Il ne doit faire l'objet d'aucune récupération. L'humanitaire ne doit être ni cynique, ni trompeur, ni hypocrite, ni aliéné. Non, l'humanitaire ne doit pas diviser ni fragmenter l'humanité, dont nous sommes l'émanation et la représentation.

Instrumentaliser l'humanitaire, c'est infliger une double peine aux meurtris et aux martyrs de la guerre. Instrumentaliser l'humanitaire, c'est porter atteinte à la conscience universelle et aux nobles valeurs qui ont sédimenté le pacte social de l'espèce humaine autour des Conventions de Genève depuis 1949.

Mon pays ne cautionnera aucune velléité d'instrumentalisation de l'humanitaire, avec la pleine conscience qu'il y a un temps pour la politique, un temps pour l'antagonisme et un temps pour l'humanitaire. Nous nous abstenons de tout alignement intéressé et resterons à quai tant que les eaux nous paraîtront troubles. Nous y resterons, en phase avec les aspirations des peuples du monde, jusqu'à l'accostage du train de l'humanitaire véritable, dénué de tout opportunisme.

Pour terminer, je tiens à rendre hommage aux vaillants hommes et femmes qui, au péril de leur vie,

s'activent sans relâche à Marioupol comme sur différentes autres lignes de front et ruines dévastées, pour donner une lueur d'espoir aux populations en détresse et redessiner le visage de la solidarité humaine. Au nom de leur engagement et parfois de leur sublime sacrifice, je voudrais faire écho au plaidoyer du Président du Comité international de la Croix-Rouge, en martelant du haut de cette tribune que les souffrances de Marioupol ne doivent en aucun cas présager l'avenir de l'humanité.

M. Alateek (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de faire la présente déclaration au nom des États membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG), à savoir les Émirats arabes unis, le Royaume de Bahreïn, le Royaume d'Arabie saoudite, le Sultanat d'Oman, l'État du Qatar et l'État du Koweït.

Les États membres du CCG suivent avec la plus grande préoccupation et déplorent la détérioration de la situation en Ukraine, en particulier la situation humanitaire, qui est marquée par un nombre croissant de personnes déplacées et de réfugiés, ainsi que des pertes matérielles et humaines de plus en plus importantes.

La position des États membres du CCG est conforme à leur attachement aux principes établis du droit international et à ceux énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui gouvernent les relations entre États, y compris l'Ukraine, sur la base du respect de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues, ainsi que des principes de bon voisinage et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États. Nous insistons donc sur la nécessité que les parties au conflit se réengagent dans la voie de la diplomatie, du dialogue et des négociations pacifiques, et que les États s'engagent à ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans leurs relations internationales, conformément aux dispositions de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. Dans le même esprit, les États membres du CCG accueillent avec satisfaction l'appel du Secrétaire général à relancer le dialogue et les négociations et à cesser immédiatement toutes les hostilités.

Nous tenons à souligner que les États membres du CCG entretiennent des relations amicales avec toutes les parties. Nous appuyons et encourageons donc les efforts entrepris par tous les acteurs pour épargner de nouvelles souffrances aux civils. À cet égard, les membres du CCG souhaitent rendre hommage aux États qui accueillent sans discrimination les personnes fuyant les zones de conflit.

Les États du CCG appellent toutes les parties à s'engager à respecter leurs obligations en vertu du droit international et du droit international humanitaire en ce qui concerne la protection des civils qui fuient la violence, à autoriser leur passage volontaire et en toute sécurité, et à s'abstenir de prendre pour cible ou de détruire des installations critiques. Nous soulignons également la nécessité d'appliquer les mêmes principes aux prisonniers de guerre, aux blessés et aux malades, de restituer les dépouilles des victimes et de rechercher les personnes portées disparues tout en informant leurs familles de leur situation, conformément aux conventions internationales à cet égard. Il faut également faciliter un acheminement sûr et rapide de l'aide humanitaire vers tous ceux qui en ont besoin et protéger les travailleurs médicaux et humanitaires. Nous voulons aussi rendre hommage à l'ONU et aux organisations humanitaires pour les efforts qu'elles déploient afin de répondre immédiatement à ces besoins si urgents, en particulier les convois d'aide humanitaire déployés en direction de la ville de Soumy, avec le consentement des parties au conflit. Nous espérons que cette initiative marquera une avancée vers le règlement pacifique et durable de cette crise.

Pour terminer, les États du CCG appuient le dialogue en cours entre les parties au conflit en vue de parvenir à un règlement pacifique qui épargnera à la région et au monde de nouvelles conséquences négatives sur les plans politique, économique et humanitaire.

M^{me} Kabua (Îles Marshall) (*parle en anglais*) : La République des Îles Marshall s'associe à la déclaration prononcée par le représentant des Fidji au nom du Forum des îles du Pacifique (voir A/ES-11/PV.7).

Je souhaite à mon tour prendre un moment pour présenter nos sincères condoléances à l'Ambassadrice Thomas-Greenfield et, par son intermédiaire, au Gouvernement des États-Unis, à la suite du décès de l'ancienne Secrétaire d'État des États-Unis et Représentante permanente des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'immense Madeleine Albright. Elle était un véritable symbole d'espoir pour beaucoup d'entre nous.

La République des Îles Marshall appuie pleinement les efforts visant à remédier d'urgence à la crise humanitaire de plus en plus désespérée en Ukraine. L'Assemblée générale ne peut se permettre de garder le silence ou de paraître faible à un moment où le monde entier lui demande de montrer la voie. Nous devons nous exprimer, et nous devons le faire d'une seule voix, mais

nous devons également agir avec conviction. Si l'Assemblée générale n'y parvient pas, nous ne ferons que nous porter préjudice en tant que communauté mondiale, en compromettant spécifiquement la pertinence que revêt l'Organisation dont nous sommes tous Membres pour les petits pays, tels que le mien – mais aussi pour les grands – et pour les personnes vulnérables dans le monde entier.

Ce n'est pas une question d'équivalence morale, ou un simple différend isolé. La dernière résolution adoptée par l'Assemblée, la résolution ES-11/1, n'a pas été pleinement mise en œuvre, et la récente décision de la Cour internationale de Justice est restée lettre morte. Il ne sera pas possible de remédier efficacement à la grave crise humanitaire sans une cessation immédiate des hostilités par la Fédération de Russie, en particulier les attaques contre les civils et les biens de caractère civil. Le siège de villes ukrainiennes, notamment Marioupol, a encore aggravé la situation humanitaire de la population civile. Ce ne sont pas des opinions ; ce sont des faits incontestables basés sur une vérité et des éléments de preuve objectifs.

Au moment même où je m'adresse à l'Assemblée aujourd'hui, les principes fondamentaux des Conventions de Genève sont violés, et des civils innocents restent exposés à un danger extrême. Les mécanismes multilatéraux d'application du principe de responsabilité sont déjà en marche, mais ce principe de responsabilité s'applique aussi aux votes et aux voix de tous les États Membres présents aujourd'hui.

La crise humanitaire en Ukraine a des conséquences immédiates et directes pour tous les membres de l'Assemblée qui attachent de l'importance aux droits fondamentaux de la personne et au respect du droit international, et qui les protègent. Notre vote collectif aujourd'hui représentera non seulement un engagement international à remédier aux conséquences humanitaires de l'agression contre l'Ukraine, mais concordera également avec la teneur de la Charte des Nations Unies et nous montrera qui d'entre nous a le courage de la défendre.

La République des Îles Marshall s'est portée coauteur du projet de résolution A/ES-11/L.2 et votera pour, et elle exhorte toutes les autres nations à faire de même.

M^{me} Horváth (Hongrie) (*parle en anglais*) : Si nous nous associons pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité

d'observatrice (voir A/ES-11/PV.7), je souhaite faire les observations suivantes à titre national.

La Hongrie est profondément préoccupée par la détérioration rapide de la situation en Ukraine. Nous réaffirmons notre appui indéfectible à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous estimons que la résolution ES-11/1, intitulée « Aggression contre l'Ukraine » et adoptée par une majorité écrasante d'États Membres à la 6^{ème} séance de la présente session extraordinaire d'urgence, représente un message fort de la part de la communauté internationale à cet égard.

Nous estimons également que les efforts entrepris pour remédier à la crise humanitaire en Ukraine et aux alentours doivent susciter un appui tout aussi large. Dans cette optique, la Hongrie votera pour le projet de résolution sur les conséquences humanitaires de l'agression contre l'Ukraine (A/ES-11/L.2), et j'exhorte tous les membres de l'Assemblée générale à faire de même.

La guerre en Ukraine, initiée par la Russie, a causé d'immenses souffrances humaines, fait d'innombrables victimes civiles et entraîné la destruction massive d'infrastructures civiles. La guerre en Ukraine, initiée par la Russie, a forcé les gens à fuir leurs foyers pour partir en quête de sécurité, de protection et d'aide. La situation continue d'évoluer, mais on estime que 4 millions de personnes pourraient fuir le pays, et neuf personnes sur 10 qui fuient cette violence incessante sont des femmes et des enfants. Au 15 mars, plus de 1,5 million d'enfants ont fui l'Ukraine, ce qui signifie qu'à chaque minute qui passe, 55 enfants deviennent des réfugiés.

Les attaques délibérées contre les civils constituent des violations graves du droit international humanitaire. Nous appelons la Russie à respecter les principes fondamentaux du droit international humanitaire que nous nous sommes tous engagés à défendre : la distinction entre civils et combattants ; l'interdiction d'attaquer ceux qui ne participent pas directement aux hostilités ; l'interdiction d'infliger une souffrance inutile ; et les principes de nécessité et de proportionnalité.

La Hongrie est déterminée à venir en aide aux populations touchées par cette catastrophe humanitaire. Face à l'évolution de la crise humanitaire, la Hongrie se tient prête à réagir. Elle est pleinement mobilisée pour accueillir les réfugiés qui ont besoin d'aide ou d'un abri dans le contexte de l'agression en cours. Depuis le début de la guerre, les points de passage aux frontières de la Hongrie fonctionnent au maximum de

leurs capacités. Entre le 24 février et le 22 mars, plus de 630 000 personnes sont entrées sur le territoire de la Hongrie depuis l'Ukraine, dont une immense majorité de citoyens ukrainiens. Dans le même temps, de nombreux pays tiers nous ont également demandé de les aider à évacuer leurs ressortissants. Nous avons autorisé toutes les personnes fuyant la guerre à entrer sur notre territoire, sans restriction ni discrimination liée à des considérations de race, d'appartenance ethnique, de religion ou d'origine nationale.

La situation humanitaire en Ukraine est très préoccupante et peut très facilement se dégrader encore. La Hongrie a lancé la plus grande opération d'aide humanitaire de son histoire. Pour faire face à la crise humanitaire en Ukraine, elle a versé 1,75 million de dollars à Hungarian Interchurch Aid et 12,5 millions de dollars à des organisations caritatives en Hongrie en vue d'appuyer l'action humanitaire. Nous avons également fourni à l'Ukraine 100 000 litres de carburant, envoyé des dizaines de camions remplis de produits alimentaires, d'hygiène et de puériculture, et donné 120 respirateurs, plus de 10 000 poches de transfusion sanguine et d'autres fournitures médicales.

La Hongrie a également proposé de fournir des services de santé complets aux enfants ukrainiens nécessitant des soins hospitaliers et est prête à accueillir temporairement les enfants pris en charge par l'État.

Nous appuyons le projet du Comité international de la Croix-Rouge visant à renforcer sa présence en Hongrie afin de répondre aux besoins humanitaires en Ukraine, notamment par la mise en place de capacités logistiques à proximité de la frontière entre les deux pays.

Pour terminer, la Hongrie est vivement préoccupée par la guerre qui touche un pays voisin. Elle s'inquiète également de ses conséquences humanitaires, politiques, économiques et en matière de sécurité à l'échelle mondiale. La Hongrie réaffirme une nouvelle fois son appui indéfectible à l'intégrité territoriale, à l'indépendance politique et à la souveraineté de l'Ukraine. Je tiens à souligner que nous croyons fermement que les tensions et les différends doivent être réglés par le dialogue et la diplomatie, tout particulièrement dans le cadre de conflits d'une telle ampleur.

M. Mulalap (États fédérés de Micronésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer les plus sincères condoléances de mon gouvernement au peuple et au Gouvernement des États-Unis à la suite du décès

de la Secrétaire d'État Madeleine Albright. Je tiens également à exprimer nos condoléances à la Mission de l'Irlande à la suite de la disparition de notre collègue, l'Ambassadeur Jim Kelly.

Les États fédérés de Micronésie s'associent à la déclaration faite ce matin par le représentant des Fidji au nom du Forum des îles du Pacifique (voir A/ES-11/PV.7). Je voudrais ajouter quelques points à titre national.

Il y a trois semaines, la onzième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale a adopté la résolution ES-11/1, sur l'agression contre l'Ukraine. Depuis, la guerre s'est intensifiée, le nombre de victimes a augmenté, la situation humanitaire en Ukraine s'est aggravée et la Fédération de Russie a intensifié les attaques sans discrimination contre les civils et les infrastructures civiles.

L'invasion illégale du territoire souverain de l'Ukraine par la Russie est source de désespoir. Nous avons tous été choqués par le caractère aveugle de ses attaques militaires contre les civils et les infrastructures civiles. Plus de 10 millions de personnes sont déjà déplacées, et plus de 3 millions ont fui le pays pour se mettre en lieu sûr. Nous remercions les voisins de l'Ukraine, qui se sont mobilisés pour venir en aide aux plus vulnérables en leur fournissant nourriture, abri et sécurité.

Il reste cependant beaucoup à faire. Après plusieurs cycles de négociations, la population continue de souffrir. Les couloirs humanitaires sont essentiels pour que l'aide puisse parvenir à ceux qui en ont le plus besoin et pour faciliter le départ des civils innocents des zones touchées par les hostilités, mais les modalités arrêtées pour leur mise en place ont été violées à maintes reprises par l'agresseur.

Aujourd'hui, nous sommes heureux d'examiner le projet de résolution A/ES-11/L.2, présenté par l'Ukraine (voir A/ES-11/PV.7) et intitulé « Conséquences humanitaires de l'agression contre l'Ukraine ». Il identifie clairement la cause profonde du conflit et les responsables. Nous nous félicitons qu'il appelle à garantir la protection de tous les civils, y compris les ressortissants de pays tiers qui cherchent à fuir l'Ukraine, sans discrimination fondée sur la race, la nationalité ou la religion. Il condamne également tout acte de racisme ou de xénophobie commis contre des personnes fuyant l'Ukraine.

Le projet de résolution appelle en outre à garantir un financement suffisant de l'action humanitaire pour permettre une intervention robuste de l'ONU. Les États

fédérés de Micronésie expriment leur reconnaissance et leur appui à cette initiative, et examineront la meilleure façon d'y contribuer. Ils restent solidaires avec le peuple et le Gouvernement ukrainiens.

Nous estimons que la communauté internationale doit se rallier au projet de résolution, car il est axé sur des objectifs et des besoins humanitaires urgents, dont la réalisation peut faire la différence entre la vie et la mort pour de nombreux Ukrainiens courageux. Le projet de résolution proposé arrive à point nommé et son adoption par l'Assemblée générale serait non seulement un acte vivement apprécié en tant que geste humanitaire, mais aussi un signe encourageant de la détermination de l'Assemblée et de ses Membres.

C'est pourquoi ma délégation se joint à tous les coauteurs du projet de résolution A/ES-11/L.2 et appelle à son adoption. Les États fédérés de Micronésie voteront pour le projet de résolution.

M. Amorín (Uruguay) (*parle en espagnol*): L'Uruguay votera pour le projet de résolution A/ES-11/L.2, intitulé « Conséquences humanitaires de l'agression contre l'Ukraine », que nous examinons aujourd'hui à l'Assemblée générale et dont il s'est porté coauteur. Nous pensons que la communauté internationale doit agir face à la grave crise humanitaire provoquée par l'invasion injustifiée de l'Ukraine par la Fédération de Russie.

Il faut immédiatement mettre fin aux actions qui violent le droit international humanitaire, accorder aux organismes internationaux un accès sans restriction pour aider les victimes du conflit armé et faciliter le passage en toute sécurité des personnes déplacées le long des couloirs humanitaires afin d'évacuer et de protéger les civils dans les zones de conflit.

À cet égard, l'Uruguay fait sienne la condamnation de toute attaque contre les civils et les biens civils protégés et rappelle que tous les États et parties à un conflit armé sont tenus de respecter pleinement le droit international humanitaire, en particulier les principes de distinction et de proportionnalité, et de prendre toutes les précautions possibles pour éviter ou réduire au minimum les dommages causés aux populations civiles.

Nous tenons également à rappeler que le siège de villes dans le but de provoquer des privations résultant de la faim et des pénuries constitue une grave violation du droit humanitaire.

Nous nous faisons également l'écho de l'appel lancé à toutes les parties au conflit armé pour qu'elles protègent des attaques tous les biens cruciaux à la prestation de services essentiels à la population et pour qu'elles respectent et protègent l'intégrité du personnel humanitaire. Nous appuyons les efforts déployés par le Secrétaire général et les institutions spécialisées pour acheminer et distribuer une aide humanitaire aux groupes vulnérables et aux personnes les plus exposées aux conséquences de la guerre, ainsi que pour protéger les réfugiés. À cet égard, nous nous félicitons de la nomination d'un Coordonnateur des Nations Unies pour la crise en Ukraine.

L'Uruguay est conscient qu'une solution durable à la situation humanitaire actuelle en Ukraine dépend dans une large mesure de la fin de l'agression armée. C'est pourquoi notre pays réaffirme la nécessité d'appliquer intégralement la résolution ES-11/1, du 2 mars, intitulée « Agression contre l'Ukraine », et exige que la Fédération de Russie mette immédiatement fin aux hostilités et que la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine soient pleinement respectées.

Enfin, nous appelons de nouveau les parties à poursuivre et à faire avancer les négociations en vue du règlement du conflit par le dialogue politique, les négociations, la médiation et tous les moyens pacifiques, conformément au droit international et en s'acquittant de l'obligation qui incombe à tous les États Membres de respecter pleinement et sans exception les principes énoncés à l'Article 2 de la Charte des Nations Unies.

M. Fernandez De Soto Valderrama (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord exprimer mes condoléances au Gouvernement des États-Unis, ainsi qu'à l'Ambassadrice Linda Thomas-Greenfield, suite au décès de l'ancienne Secrétaire d'État Madeleine Albright. En tant que Ministre des affaires étrangères de mon pays, j'ai eu le grand honneur et le privilège de travailler avec elle à un moment crucial de notre histoire nationale. La Secrétaire d'État Albright a joué un rôle clef dans l'adoption et la mise en œuvre du « Plan Colombia », qui a été une initiative vitale pour mon pays et pour lequel nous lui serons toujours extrêmement reconnaissants. Par son travail, elle a laissé sa marque en Colombie. Nous exprimons nos sincères condoléances à l'Ambassadrice Thomas-Greenfield, car nous savons qu'elle entretenait des liens étroits avec Madeleine Albright.

Demain, cela fera un mois que l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine a commencé, un mois au cours duquel nous avons assisté avec une profonde inquiétude à des attaques contre la population civile. Des milliers d'enfants et d'adultes ont injustement perdu la vie. On compte 6 millions de personnes déplacées, et plus de 3 millions de réfugiés.

Nous avons assisté à la destruction des infrastructures ukrainiennes, principalement des écoles, des hôpitaux et des logements, avec une inhumanité telle que même un théâtre où l'on savait que se trouvaient des enfants a été attaqué. Le siège de Marioupol est d'une cruauté extrême. Il n'y a aucune explication qui puisse justifier cette atrocité.

La Colombie réaffirme sa solidarité avec le peuple ukrainien et prend une nouvelle fois la parole aujourd'hui pour exprimer son ferme rejet de cette grave violation du respect de la vie et de l'intégrité de la personne, et pour exiger la protection de la population civile. Personne ne peut rester indifférent à la souffrance de millions d'êtres humains. Il n'y a pas de place pour l'indifférence ou la passivité.

Nul besoin de revenir sur l'histoire que nous connaissons tous, mais l'ONU, les Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels sont nés d'une guerre dévastatrice qui nous a fait comprendre que même dans les confrontations les plus cruelles, il doit y avoir un minimum d'humanité.

Ma délégation a été l'un des principaux coauteurs de la résolution ES-11/1, adoptée le 2 mars, qui rejette l'agression non provoquée et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine. Une fois de plus, nous demandons à la présente reprise de la onzième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale de lancer un appel à la Fédération de Russie pour qu'elle mette fin le plus rapidement possible à cette agression contre une nation souveraine, et qu'elle respecte toutes les règles du droit international humanitaire, y compris l'accès à l'aide humanitaire, un dialogue constructif, la libre négociation sur un pied d'égalité, ainsi que le multilatéralisme, qui sont les seules armes qu'elle devrait utiliser.

Nous sommes certains que le projet de résolution dont la Colombie est actuellement le principal coauteur et qui est présenté par plus de 80 pays (A/ES-11/L.2) obtiendra l'appui de la majorité des États Membres, qui s'inspirent des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et conduisent leurs relations extérieures sur cette base.

L'objectif du texte est d'exiger la fin des attaques contre l'Ukraine, en soulignant l'obligation internationale qui est faite à l'agresseur de protéger la population civile, dans le strict respect des normes du droit international humanitaire et de tous les principes et instruments applicables dans ce domaine, que nous avons tous acceptés par consensus.

Je viens d'un pays qui a vu les conséquences d'un conflit et qui a compris que les négociations et le dialogue sont le seul moyen de construire et non de détruire. Nous avons par ailleurs accueilli avec générosité près de 2 millions de nos frères et sœurs vénézuéliens cherchant une nouvelle vie sur notre territoire. L'exemple des Colombiens dans cette affaire est une raison de plus aujourd'hui pour souligner toute la puissance de la dimension humanitaire.

En tant qu'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous devons nous unir et nous montrer capables de parvenir à une désescalade immédiate de la guerre, d'éviter à tout prix les souffrances humaines et de protéger les plus vulnérables. Nous ne pouvons pas permettre que les civils soient assimilés aux combattants. En outre, notre obligation, en tant qu'Organisation chargée du maintien de la paix et de la sécurité internationales, est de faire tout notre possible pour que cette agression injustifiée, qui s'accompagne de tant de souffrances humaines, ne se poursuive pas.

M. Nunes (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : Au nom de mon pays, le Timor-Leste, j'exprime nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement des États-Unis d'Amérique suite au décès de l'ancienne Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, Madeleine Albright. Que son âme repose en paix.

Le Timor-Leste se joint aux autres délégations pour exprimer son plein appui à la reprise de la onzième session extraordinaire d'urgence sur l'Ukraine.

Le Timor-Leste est vivement préoccupé par la détérioration actuelle de la situation humanitaire en Ukraine et aux alentours. Nous assistons depuis près d'un mois à des hostilités contre la population civile et à la destruction d'infrastructures et d'installations en Ukraine, ce qui constitue une violation flagrante du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme.

Ce conflit armé a particulièrement touché la population civile, notamment les enfants, les femmes et les filles, y compris les personnes déplacées et les réfugiés. Le Timor-Leste partage la douleur et la souffrance

causées par la guerre, car nous en avons nous-mêmes fait l'expérience. Le Timor-Leste sait que la guerre n'est bénéfique pour personne. Nous appelons donc les parties au conflit à régler leur différend par des moyens pacifiques et à mettre fin au conflit grâce à la diplomatie, au dialogue et à la désescalade des tensions.

En tant que jeune pays démocratique, le Timor-Leste se conforme toujours aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies : tout État doit défendre le droit international, qui régit l'ordre fondé sur des règles, en respectant la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale des autres États.

Fort de ces principes, le Timor-Leste s'est porté coauteur de la précédente résolution de l'Assemblée générale intitulée « Aggression contre l'Ukraine » (résolution ES-11/1) et a voté pour. Il réaffirme de nouveau son plein appui au projet de résolution intitulé « Conséquences humanitaires de l'agression contre l'Ukraine » (A/ES-11/L.2) en s'en portant coauteur et en l'approuvant.

Le Timor-Leste reconnaît l'importance des contributions humanitaires apportées par la communauté internationale pour venir en aide au peuple ukrainien, en particulier les plus vulnérables, comme les personnes âgées, les femmes et les enfants, en cette période difficile. Nous saluons la générosité et le soutien admirable des pays voisins de l'Ukraine qui ont accueilli des réfugiés, et nous appuyons les efforts continus déployés par le Secrétaire général, les États Membres, les entités des Nations Unies et les organisations internationales pour fournir une aide humanitaire. Pour sa part, en solidarité avec le peuple ukrainien, le Timor-Leste a versé 1,5 million de dollars par l'intermédiaire du Programme alimentaire mondial pour contribuer au règlement de la crise alimentaire en Ukraine.

Pour terminer, le Timor-Leste affirme une fois de plus son engagement à respecter la Charte des Nations Unies et les principes du droit international, en particulier le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme, et appelle les autres pays à faire de même.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique s'associe aux condoléances présentées par les autres délégations à la suite du décès de la Secrétaire d'État des États-Unis, Madeleine Albright.

Nous assistons à la reprise de la onzième session extraordinaire d'urgence avec en toile de fond la réalité dramatique de la situation humanitaire en Ukraine

résultant de l'invasion menée par la Fédération de Russie. Malheureusement, la situation continuera de se détériorer de manière exponentielle tant qu'il n'y aura pas de cessation immédiate des hostilités. La cessation des hostilités doit être une priorité incontournable de toute résolution humanitaire. Pourtant, tous les États Membres de l'ONU ne semblent pas d'accord sur ce point. Tous ne veulent pas non plus qu'il soit fait mention de la violation du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies relatif à l'interdiction de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État. Il s'agit là de deux prémisses fondamentales pour mettre fin à la crise humanitaire en Ukraine, et c'est précisément la raison pour laquelle nous sommes réunis ici aujourd'hui.

Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 12 millions de personnes sont directement touchées par le conflit, plus de 3,5 millions sont des réfugiés et plus d'un million sont déplacées à l'intérieur du pays. Qui plus est, 90 % des personnes qui ont réussi à fuir vers les pays voisins, dont nous reconnaissons et saluons la solidarité, sont des femmes et des enfants. Ces chiffres sont accablants. Il est inconcevable que 1,5 million d'enfants aient dû fuir leur pays en l'espace de moins de quatre semaines.

Comment faire face à l'explosion des besoins humanitaires dans des conditions aussi défavorables ? C'est pour cette raison, et aucune autre, que la France et le Mexique ont décidé de présenter un projet de résolution purement humanitaire au Conseil de sécurité. Après deux semaines de consultations ouvertes, souples et de bonne foi, il nous est apparu clairement que les conditions n'étaient pas réunies pour parvenir à un accord dans cet organe. Ce constat, ainsi que le souhait sincère des membres de l'Assemblée générale de participer à la réponse humanitaire, comme le montrent les 88 pays qui se sont déjà portés coauteurs du projet de résolution A/ES-11/L.2, nous ont incités à porter devant l'Assemblée cette initiative, qui a été enrichie grâce au concours de nombreuses délégations, l'objectif étant d'en faire la réponse de l'ensemble de la communauté internationale.

À ce stade, qui peut douter que les conséquences directes de ce conflit seront mondiales et se feront sentir de plus en plus nettement, nous touchant tous, non seulement dans l'immédiat, mais aussi à long terme ? C'est pourquoi la réponse doit être à la hauteur des besoins. Nous devons reconnaître et appuyer l'action menée par l'ONU sur le terrain, ainsi que les activités

des autres acteurs humanitaires, dont la sécurité doit être protégée afin qu'ils puissent continuer de remplir leur mission vitale.

Le Mexique a toujours défendu et continuera de défendre le droit international, la protection des civils et le droit international humanitaire. Je rappelle à l'Assemblée ce que nous n'avons eu de cesse de répéter ces dernières semaines : l'aide humanitaire ne peut être l'otage de considérations politiques. C'est pourquoi nous devons également bien comprendre les principes fondamentaux de l'action humanitaire, et l'heure est venue de les faire valoir.

Mus par ces considérations, nous tenons à souligner que le projet de résolution A/ES-11/L.2, qui sera adopté sous peu, est le fruit d'efforts collectifs axés sur les aspects humanitaires de la crise, et qu'il reprend les divers points de vue des pays issus des cinq groupes régionaux de l'ONU. Honorons tous l'esprit de l'ONU, ainsi que notre devoir de préserver les générations futures du fléau de la guerre aux quatre coins de la planète. Cette initiative humanitaire de la communauté internationale est, à tout le moins, ce que le peuple ukrainien mérite, et elle doit entériner dans la pratique ce que l'ONU peut et doit faire face à la détresse de toute nation assiégée et en proie à un conflit armé.

M. Kenneally (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à présenter les condoléances du Gouvernement irlandais au peuple et au Gouvernement des États-Unis à la suite du décès de l'ancienne Secrétaire d'État des États-Unis, Madeleine Albright. Elle a joué un rôle déterminant dans le processus de paix en Irlande du Nord, et le peuple irlandais se souviendra toujours d'elle pour cela.

L'Irlande s'associe à la déclaration prononcée plus tôt dans la journée par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/ES-11/PV.7), et souhaite formuler les observations suivantes à titre national.

Il y a un peu plus de trois semaines, la onzième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale a été convoquée en réponse à l'incapacité du Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités face à la guerre en Ukraine. À ce moment-là, l'Irlande a condamné vigoureusement la nouvelle invasion non provoquée et injustifiée de l'Ukraine par la Fédération de Russie, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Je réaffirme cette condamnation aujourd'hui. À la cinquième séance de la session extraordinaire

d'urgence, nous avons adopté à une écrasante majorité une résolution exigeant que la Fédération de Russie mette immédiatement fin à son invasion de l'Ukraine et retire sans condition toutes ses forces militaires (résolution ES-11/1).

Trois semaines plus tard, nous nous trouvons, une fois de plus, dans une situation similaire. La Fédération de Russie n'a pas respecté la volonté de l'Assemblée générale. De fait, la poursuite de son invasion de l'Ukraine a déclenché une crise humanitaire massive. Alors que nous sommes réunis ici aujourd'hui, des millions de personnes ont été forcées de fuir de chez elles, le nombre de victimes civiles continue d'augmenter et les infrastructures civiles, y compris les infrastructures de production et de distribution alimentaires, sont visées par des bombardements. Le Conseil de sécurité, principalement en raison du droit de veto anachronique dont dispose l'agresseur dans cette guerre, reste bloqué et incapable de réagir à cette crise humanitaire sans précédent. L'Irlande accueille donc avec satisfaction le projet de résolution A/ES-11/L.2 présenté par l'Ukraine sur les conséquences humanitaires de cette guerre russe.

Comme dans tous les conflits à travers le monde, les civils innocents paient un terrible prix. Nous sommes parfaitement conscients que les civils ukrainiens, en particulier les plus vulnérables, sont touchés par la guerre de la Fédération de Russie en Ukraine, qui continue d'accroître l'insécurité alimentaire et de faire grimper les prix des produits de base dans le monde entier. L'Irlande appelle la communauté internationale à tout mettre en oeuvre pour faire face à la crise humanitaire mondiale causée par cette guerre.

La Fédération de Russie doit cesser de s'en prendre aux civils et aux infrastructures civiles en Ukraine et permettre le passage sûr et sans entrave des civils vers la destination de leur choix. La sécurité physique des civils qui décident de rester, ainsi que des travailleurs humanitaires et médicaux, doit également être garantie. Nous demandons en outre à la Fédération de Russie de mettre immédiatement fin à son invasion de l'Ukraine, de retirer ses forces de tout le territoire de l'Ukraine et de s'engager dans la voie du dialogue et de la diplomatie avant que davantage d'Ukrainiens soient contraints de payer le terrible prix de cette guerre impitoyable.

La priorité de l'Irlande, qui devrait être de fait notre priorité à tous, est de faire face à la situation humanitaire catastrophique en Ukraine et de l'atténuer, et nous sommes déterminés à collaborer de manière constructive avec tous ceux qui partagent cet objectif.

C'est pourquoi nous appelons à l'unité et invitons l'Assemblée générale à s'exprimer d'une seule voix, à se mobiliser et à voter pour le projet de résolution présenté par l'Ukraine ce matin (voir A/ES-11/PV.7).

M^{me} Leendertse (Allemagne) (*parle en anglais*) :
Je voudrais tout d'abord présenter mes condoléances au Gouvernement et au peuple des États-Unis à la suite du décès de Madeleine Albright, ancienne Secrétaire d'État des États-Unis, qui était une défenseuse infatigable des droits de l'homme et de la démocratie dans le monde entier.

L'Allemagne s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/ES-11/PV.7).

Je tiens à ajouter, à titre national, que, jour après jour, l'horreur frappe en Ukraine. Les écoles et les hôpitaux sont bombardés ; les femmes, les enfants et les personnes âgées – dont certaines sont touchées par le fléau de la guerre pour la deuxième fois de leur vie – meurent. Chaque jour, des milliers d'enfants arrivent à Varsovie, en République de Moldova ou à Berlin. Reverront-ils un jour leurs amis ou leurs pères ? Une génération d'Ukrainiens sera marquée à vie. Dix millions de personnes – un quart de la population – ont déjà fui. Marioupol est devenue le symbole de cette guerre : une ville réduite en ruines par les bombardements, une ville devenue cimetière. Est-ce là le sort qui attend l'Ukraine tout entière ?

L'Assemblée générale a condamné les violations par la Russie de la Charte des Nations Unies ainsi que de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de l'un des nôtres – l'Ukraine, un État Membre souverain de l'ONU. La Russie a délibérément choisi d'ignorer notre appel. Elle poursuit son attaque sans se soucier de la Charte ou du droit international et, plus choquant encore, sans aucun égard pour le peuple ukrainien.

Aujourd'hui, nous avons l'obligation de faire face à la catastrophe humanitaire qui se déroule en Ukraine et qui menace les plus vulnérables dans le monde entier. Aujourd'hui, nous devons faire un choix. Nous sommes saisis d'un texte que des États Membres de l'ONU venus du monde entier ont élaboré avec l'Ukraine (A/ES-11/L.2), le pays attaqué, et qui exige la cessation immédiate des hostilités ; demande le strict respect du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés ; exige de garantir l'accès humanitaire et

la protection du personnel médical et humanitaire ; demande instamment le règlement pacifique et politique du conflit ; et se déclaré préoccupé par les effets de la guerre sur la sécurité alimentaire et énergétique au niveau mondial.

Nous devons intensifier nos efforts humanitaires en Ukraine et dans les pays voisins. L'Allemagne et l'Union européenne continueront d'accueillir et de soutenir tous ceux qui fuient la guerre, indépendamment de leur pays d'origine. Nous devons fournir la meilleure protection possible aux personnes les plus à risque. Nous devons lutter contre l'incidence de la guerre sur la sécurité alimentaire et la stabilité, conjointement et dans le monde entier. Nous devons rester déterminés à apporter des solutions pacifiques aux crises où qu'elles sévissent et à fournir une aide humanitaire partout où le besoin s'en fait sentir. L'Allemagne continuera de travailler avec tous les acteurs au sein de l'ONU pour venir en aide aux plus vulnérables et définir un avenir pacifique pour l'ensemble de l'humanité, mais dans l'immédiat, le meilleur moyen de mettre fin à l'instabilité politique, aux crises humanitaires et à l'insécurité alimentaire dans le monde est de s'unir et d'appeler haut et fort la Russie d'arrêter cette guerre.

Tel est l'objet du projet de résolution A/ES-11/L.2, et j'exhorte donc l'Assemblée générale à voter pour ce texte. Nous le devons aux enfants qui arrivent à Lviv ou à Varsovie. Ils n'aspirent qu'à rentrer chez eux et à retrouver leur école, leurs amis et leur famille. Pourquoi les en interdit-on ?

M. Duarte Lopes (Portugal) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de présenter nos sincères condoléances à l'Ambassadrice Thomas-Greenfield et à ses collègues de la Mission permanente des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies à la suite du décès de l'ancienne Secrétaire d'État, Madeleine Albright.

Le Portugal s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/ES-11/PV.7). Nous souhaitons ajouter quelques observations à titre national.

Nous condamnons de nouveau l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. Les forces militaires russes doivent cesser immédiatement les hostilités et se retirer du territoire de l'Ukraine. Les attaques aveugles contre la population et les infrastructures civiles de l'Ukraine, y compris des écoles, des hôpitaux, des réseaux de distribution d'eau

et d'assainissement et des sites culturels, doivent cesser. Nous demandons à la Fédération de Russie d'honorer pleinement les obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire. Nous restons pleinement solidaires de l'Ukraine et réaffirmons notre appui à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance de l'Ukraine.

La guerre en Ukraine a provoqué une des plus fulgurantes crises des réfugiés sur le continent européen depuis la Seconde Guerre mondiale. La situation humanitaire qui continue de se détériorer en Ukraine et aux alentours est alarmante, et elle se traduit par un accroissement du nombre de personnes déplacées et de réfugiés. L'escalade rapide de cette tragédie exige de mobiliser la solidarité internationale pour venir en aide à toutes les personnes touchées, sans aucune forme de discrimination.

Nous remercions une fois de plus la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie et la République de Moldova pour la générosité dont elles font preuve en accueillant les personnes qui fuient la guerre et en leur fournissant une aide. Nous remercions également vivement le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations, le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres acteurs de leurs efforts humanitaires pour venir en aide à toutes les personnes dans le besoin, et nous leur renouvelons notre appui.

Depuis le début du conflit, mon pays a déjà accueilli plus de 20 000 réfugiés en provenance d'Ukraine, qui bénéficient automatiquement d'un accès aux soins de santé et à la sécurité sociale dans le cadre d'un système de protection temporaire et qui ont également accès au logement et à l'emploi. Le Portugal se félicite de l'initiative prise par le Secrétaire général de créer un nouveau groupe mondial d'intervention en cas de crise alimentaire, énergétique et financière chargé d'anticiper les risques mondiaux liés au conflit en Ukraine, en particulier pour les pays en développement.

Le projet de résolution A/ES-11/L.2 intitulé « Conséquences humanitaires de l'agression contre l'Ukraine », qui est devant nous et dont nous sommes portés coauteur, est une mesure nécessaire et pleinement justifiée par la situation de plus en plus désespérée. Nous nous faisons tout particulièrement l'écho de son appel à la cessation immédiate des hostilités et au règlement pacifique du conflit par voie de dialogue politique, de négociations et de médiation. Nous encourageons fermement les autres États Membres

à voter pour ce texte. Comme le Secrétaire général l'a souligné une nouvelle fois hier, il faut faire cesser les combats maintenant et donner une chance à la paix.

M^{me} Joyini (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement sud-africain, je tiens à transmettre nos condoléances les plus sincères au peuple et au Gouvernement des États-Unis d'Amérique à la suite du décès de la Secrétaire d'État, Madeleine Albright. Que son âme repose en paix.

L'Afrique du Sud s'inquiète vivement de la situation humanitaire en Ukraine. Nous partageons la détresse des personnes qui sont touchées et qui souffrent, notamment les plus vulnérables, les femmes et les enfants.

Comme nous l'avons déjà dit, le conflit en Ukraine a des répercussions régionales et mondiales, notamment sur la sécurité, la politique et l'économie, qui touchent les pays partout dans le monde. L'Afrique du Sud est convaincue que la médiation, le dialogue et la négociation sont les méthodes les plus viables pour régler les désaccords, même les plus inextricables. C'est pourquoi nous avons accueilli positivement les cycles de négociations entre la Russie et l'Ukraine, dont nous espérons qu'ils pourront ouvrir la voie à une paix durable et au règlement de tous les différends.

Nous exhortons vivement toutes les parties à respecter le droit international, en ce compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, ainsi que les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, la souveraineté des États et l'intégrité territoriale, y compris celle de l'Ukraine.

Nous tenons à réaffirmer que la cessation immédiate des hostilités devrait être la première étape pour améliorer la situation humanitaire. Les ressortissants de nombreux pays sont directement touchés par le conflit puisqu'ils vivent en Ukraine. Nous avons demandé que les ressortissants de tous les pays qui cherchent à quitter la zone de conflit soient traités de manière équitable, et nous exhortons les pays voisins à leur garantir des voies de passage sûr, sans aucune discrimination.

Par conséquent, je me félicite de l'occasion qui m'est donnée de présenter le projet de résolution A/ES-11/L.3, intitulé « La situation humanitaire découlant du conflit en Ukraine ».

L'Afrique du Sud a décidé de présenter cette initiative devant l'Assemblée générale, car elle est convaincue que l'ONU doit adopter par consensus un

projet de résolution sur la situation humanitaire touchant le peuple ukrainien. Un projet de résolution sur la situation humanitaire doit impérativement se concentrer spécifiquement sur la situation humanitaire désastreuse des civils touchés. Le respect et la protection des biens indispensables à la survie de la population civile doivent être garantis.

Le projet de résolution appelle les organisations humanitaires à faire preuve de neutralité, d'impartialité et d'humanité dans leurs activités, conformément aux principes généralement admis en matière d'aide humanitaire.

Nous avons donc tenté de présenter un projet de résolution qui traite spécifiquement de la situation humanitaire et non d'autres questions qui affaibliront l'unité et le consensus au sein de l'Assemblée générale. Nous pensons que si l'Assemblée générale échouait à dégager un consensus, cela ne serait pas de bon augure pour l'action et les secours humanitaires en Ukraine. Cela n'aiderait pas les personnes qui fournissent une aide humanitaire en Ukraine.

L'Afrique du Sud estime que les questions politiques et stratégiques relatives au conflit en Ukraine doivent être débattues, mais pas dans le cadre d'un projet de résolution axé sur la situation humanitaire.

Pour terminer, nous remercions les États Membres qui ont fait savoir qu'ils souhaitaient appuyer notre projet et s'en porter coauteurs.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Le Viet Nam a toujours souligné l'importance de respecter le droit international et la Charte des Nations Unies.

Notre position de longue date est que tous les différends internationaux doivent être réglés par des moyens pacifiques, conformément aux principes fondamentaux consacrés par le droit international et la Charte des Nations Unies. Il s'agit notamment de la souveraineté ; de l'égalité ; du respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des États ; et de l'abstention du recours à la menace ou à l'emploi de la force.

Ayant connu des décennies de guerres, le Viet Nam a une expérience directe des ravages des conflits, de la violence et de leurs conséquences. C'est pourquoi nous partageons sincèrement les graves préoccupations de la communauté internationale concernant le conflit armé en Ukraine, en particulier ses conséquences humanitaires.

Des gens ont perdu la vie. Des millions de personnes ont dû quitter leurs foyers. Parmi elles figurent des milliers de Vietnamiens qui ont choisi de se construire une vie en Ukraine. Des maisons et des biens, y compris appartenant à des ressortissants étrangers vivant en Ukraine, et même des écoles et des hôpitaux, ont été détruits. Nombreux sont celles et ceux qui ne peuvent envisager un retour à la vie qu'ils menaient avant.

Dans ce contexte, il est aujourd'hui impératif de faire preuve de la plus grande retenue et de cesser immédiatement de recourir à la force afin d'éviter de nouvelles victimes et de nouvelles pertes, comme le demandent les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est depuis le 3 mars. Les civils et les infrastructures civiles doivent être protégés. L'assistance et les secours humanitaires doivent être intensifiés et facilités. La sûreté, la sécurité et l'évacuation des réfugiés, y compris des ressortissants étrangers, doivent être assurées et préservées.

À cet égard, nous jugeons encourageants les efforts humanitaires déployés par l'ONU, les pays concernés, y compris ceux de la région, et d'autres partenaires internationaux au cours des dernières semaines. Les mesures concrètes prises par le Secrétaire général pour galvaniser l'appui aux secours humanitaires en faveur de la population sont indispensables.

Nous appelons les États Membres et les partenaires internationaux à apporter de nouvelles contributions à cette fin, notamment à financer l'appel éclair récemment lancé par les Nations Unies. Le Viet Nam contribuera à ces efforts dans la limite de ses capacités.

La meilleure façon de protéger les civils, c'est de mettre fin au conflit. La voie de la paix passe inévitablement par la poursuite du dialogue entre les parties concernées.

Nous soulignons qu'il convient impérativement de mettre fin aux hostilités, d'instaurer un cessez-le-feu et de trouver un règlement pacifique et à long terme du conflit, sur la base du droit international et de la Charte des Nations Unies, en tenant compte des préoccupations légitimes de toutes les parties.

Par ailleurs, nous exhortons les parties concernées à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, et notamment à faciliter et élargir l'accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave,

ainsi que l'acheminement des produits de première nécessité, en particulier les médicaments et les denrées alimentaires, à toutes les personnes qui en ont besoin, y compris les ressortissants étrangers se trouvant en Ukraine et aux alentours.

Le Viet Nam réaffirme qu'il est disposé à travailler avec les autres États Membres pour atténuer les conséquences humanitaires du conflit et promouvoir la diplomatie et le dialogue.

M. Leucă (République de Moldova) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier les missions permanentes des pays qui ont demandé la reprise de la onzième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale en vue d'examiner les conséquences humanitaires catastrophiques de l'agression contre l'Ukraine.

Mon pays s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/ES-11/PV.7). Je voudrais ajouter les observations ci-après à titre national.

La République de Moldova condamne dans les termes les plus forts la guerre injustifiée lancée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui a provoqué la plus grande crise humanitaire observée en Europe depuis plusieurs décennies.

Ces hostilités menacent les règles et normes internationales que nous bâtissons et consolidons depuis plus de 75 ans et entraînent accessoirement des dommages collatéraux pour la communauté internationale dans son ensemble. En lieu et place du règlement pacifique des différends, le monde est témoin d'un nombre sans cesse croissant de victimes civiles, de réfugiés, de personnes déplacées et d'une souffrance humaine que nous pensions à jamais impossible en Europe après la Seconde Guerre mondiale.

Depuis les premiers jours des attaques militaires contre l'Ukraine, la République de Moldova subit de plein fouet les conséquences de cette guerre. Des centaines de milliers d'Ukrainiens et de ressortissants de pays tiers fuyant les horreurs de la guerre sont entrés en République de Moldova.

Selon les données du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la République de Moldova accueille le plus grand nombre de réfugiés ukrainiens par habitant, soit l'équivalent environ de 4 % de sa population. Sur les quelque 370 000 réfugiés qui sont entrés sur le territoire de la République de Moldova, à peu près 100 000 sont toujours sous la

protection de mon pays. L'immense majorité de ces personnes sont des femmes, des personnes âgées et des enfants, dont 44 000 mineurs.

Le Moldova n'a jamais connu pareille crise, qui intervient avec en toile de fond la poursuite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la situation complexe du secteur énergétique. Malgré cela, toutes les autorités nationales compétentes travaillent d'arrache-pied, notamment en mobilisant l'aide internationale, pour gérer cette situation d'urgence sans précédent. Parallèlement, le Gouvernement, les entités privées et les personnes ordinaires ont uni leurs efforts de manière exceptionnelle pour fournir de l'aide, des denrées alimentaires, un abri et des médicaments à toutes les personnes dans le besoin.

La République de Moldova se joint à la communauté internationale pour plaider en faveur de la protection urgente des civils et des infrastructures civiles, de la mise en place de corridors pour l'évacuation en toute sécurité des civils vers tout pays frontalier de leur choix et de l'accès sans entrave de l'aide humanitaire à la population touchée par les actions militaires.

Ma délégation s'est portée coauteure du projet de résolution A/ES-11/L.2, intitulé « Conséquences humanitaires de l'agression contre l'Ukraine », facilité par la France et le Mexique, et votera pour.

La République de Moldova appelle une nouvelle fois à la cessation des hostilités et au rétablissement de la paix en Ukraine, qui est la première condition pour faire face aux conséquences humanitaires catastrophiques de l'agression contre l'Ukraine.

M^{me} Squeff (Argentine) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, je voudrais à mon tour adresser mes sincères condoléances suite au décès de la Secrétaire d'État Madeleine Albright.

Il y a trois jours, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi, a déclaré que le nombre de réfugiés et de personnes déplacées par la guerre en Ukraine approchait les 10 millions, dont plusieurs millions d'enfants, de personnes âgées et de personnes handicapées. Ces conséquences ne sont pas propres à cette guerre. Ce sont les conséquences que l'on retrouve dans toutes les guerres : destruction des biens de caractère civil, morts inutiles, souffrance des villes assiégées, séquelles indélébiles pour les victimes et souffrance infinie dans l'âme de générations entières.

C'est ici à l'ONU, qu'en 1945, sur les ruines d'un monde passé, nos peuples ont pris l'engagement ferme de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Or nous ne respectons pas ce mandat sacré et nous n'honorons pas les millions de civils qui sont morts et au nom desquels nous avons voulu construire un avenir plus pacifique.

Il n'y a plus de place pour la violence. Nous répétons ce que l'Argentine dit depuis sa première déclaration à ce sujet : nous sommes convaincus qu'une solution durable ne peut être obtenue que par des moyens pacifiques. Il est indispensable d'amorcer immédiatement une désescalade du conflit et que toutes les parties concernées retournent à la table de négociation. Et pour que cela, il faut d'abord un cessez-le-feu.

Le monde ne sera pas en paix, tant que nous ne respectons pas la prééminence du droit dans les relations internationales et tous les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, notamment l'obligation de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des États.

Par conséquent, nous condamnons une fois de plus la Fédération de Russie pour son invasion du territoire ukrainien. Elle doit cesser d'utiliser illégitimement la force et mettre fin à ses opérations militaires.

Nous réaffirmons les dispositions de la résolution ES-11/1 du 2 mars 2022. C'est pourquoi l'Argentine s'est portée coauteure du projet de résolution ES-11/L.2, intitulé « Conséquences humanitaires de l'agression contre l'Ukraine », et votera pour.

Nous ne sommes pas seulement préoccupés par le fait que la situation humanitaire en Ukraine continue à gravement se détériorer, nous sommes aussi choqués et consternés. Toute personne qui fuit et est obligée d'abandonner sa maison en quête de sécurité et de protection est l'une des nôtres. Ce sont nos prochains qui nous demandent de l'aide. Nous condamnons toutes les violations du droit international humanitaire et exigeons le plein respect de cet ensemble de règles dans la conduite des hostilités. Toutes les parties au conflit sont liées par cette obligation juridique.

Il est impératif d'accorder un accès immédiat et sans entrave à une aide humanitaire efficace et concrète. Il ne s'agit pas ici de désigner telle ou telle partie, mais de faire en sorte que toutes les parties s'engagent véritablement à garantir cet accès. Nous soutenons et encourageons les efforts déployés par les Nations

Unies et la communauté internationale pour remédier à cette situation.

La République argentine honore pour sa part son obligation de tendre la main aux plus démunis lorsqu'ils en ont le plus besoin. Nous avons ouvert nos frontières à tous les Ukrainiens et à leur famille immédiate en accordant des visas humanitaires sans autres conditions.

Nous nous félicitons de tous les appels au respect des obligations humanitaires. Peu importe d'où ils proviennent. Nous comptons sur l'engagement de tous à cet égard. Défendre la vie, voilà la raison pour laquelle l'ONU a été créée. C'est à nous, ici aujourd'hui, de faire en sorte que la vie triomphe.

M. Rodríguez Cuadros (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à transmettre les plus sincères condoléances du Gouvernement péruvien à la délégation des États-Unis et à son gouvernement, à la suite du décès de l'ancienne Secrétaire d'État des États-Unis, Madeleine Albright.

L'intervention armée en Ukraine s'aggrave, la violence s'intensifie et la population civile continue de subir injustement les conséquences dévastatrices du conflit. La conscience des peuples, leur conscience éthique, s'éveille. L'histoire nous a enseigné que le seul moyen – le plus pratique, le plus ferme et le plus efficace – de mettre un terme aux souffrances des populations civiles en temps de conflit armé est la cessation des hostilités : le cessez-le-feu et l'arrêt des violences.

Cet impératif, que la conscience pacifique et démocratique de l'humanité exige, est aussi l'appel lancé par le Gouvernement péruvien aux parties au conflit pour qu'elles s'entendent immédiatement sur un cessez-le-feu et qu'elles poursuivent les négociations diplomatiques susceptibles de mettre fin au conflit. Tant que le conflit perdurera et que les armes continueront de faire feu, nous devons exiger le respect des obligations impérieuses énoncées dans le droit international et le droit international humanitaire de limiter les souffrances des civils, de les protéger et de leur garantir l'exercice de leurs droits fondamentaux. Ce ne sont là ni des recommandations fondées sur la bonne volonté ni des lignes de conduite souhaitables vers lesquelles tendre. Ce sont des obligations internationales contractées par les parties au conflit, qui doivent être impérativement respectées.

Le droit international humanitaire ne cherche pas à connaître les motifs d'un conflit. Son principal objectif est d'atténuer les souffrances humaines causées par

la guerre, et c'est précisément le but des décisions que nous devons prendre. La protection des populations ne saurait faire l'objet d'une discrimination pour raisons politiques. Il est question, uniquement et exclusivement, de la dimension humaine de leur protection, sans discrimination aucune.

L'ONU a pour mandat de protéger toutes les populations civiles victimes d'un conflit. C'est là que réside la force du droit international humanitaire et la dimension éthique de l'impératif selon lequel, à chaque jour et à chaque heure du conflit, les parties doivent respecter le droit international humanitaire, en particulier les quatre Conventions de Genève de 1949 et le Protocole additionnel I de 1977 s'y rapportant, et assurer la protection des civils et des détenus.

Les attaques commises à l'aide de nouvelles technologies et de moyens cybernétiques doivent elles aussi respecter le droit international humanitaire. Les parties doivent s'abstenir de lancer des attaques contre la population civile. Elles ne doivent pas mener d'attaques qui violent les règles de conduite des hostilités ou les interdictions relatives aux moyens et aux méthodes de combat. Elles ne doivent pas utiliser d'armes interdites dans les zones peuplées ou d'armes à large rayon d'impact. Elles ne doivent pas diriger leurs attaques contre des biens de caractère civil. Elles doivent préserver les infrastructures critiques, telles que les systèmes d'approvisionnement en eau, en gaz et en électricité, qui fournissent des ressources vitales aux ménages, aux écoles et aux installations médicales.

Les parties doivent protéger les lieux où se déroulent les opérations humanitaires et respecter les interdictions de bombarder sans discrimination et de prendre des otages. Elles doivent prodiguer des soins à tous les blessés, quel que soit le camp auquel ils appartiennent. Elles doivent veiller à ce que les détenus et les prisonniers soient traités avec humanité et à ce que leurs conditions de détention ne soient pas humiliantes et ne portent pas atteinte à leur dignité. Elles doivent assurer une protection sans restriction au personnel médical, aux installations médicales, aux unités mobiles et aux fournitures sanitaires, garantir le bon fonctionnement des couloirs humanitaires et coopérer avec le Comité international de la Croix-Rouge dans le cadre de ses activités humanitaires, appuyer ses initiatives et garantir son accès aux civils.

Toutes ces obligations doivent être exigées et honorées, d'une part, et mises en œuvre dans le respect des principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité

et d'universalité qui sous-tendent le droit international humanitaire, d'autre part.

Il incombe à la communauté internationale de se montrer particulièrement solidaire avec les déplacés et les réfugiés, qui sont actuellement plus de 4 millions. Ce devoir de les protéger doit être accompli sans discrimination aucune, en respectant leur dignité et leurs droits et libertés fondamentaux, quelle que soit leur communauté d'origine, et en s'opposant à tous les actes, manifestations et expressions de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance touchant les personnes déplacées par un conflit, y compris les réfugiés. Si nous parvenons à faire appliquer à grande échelle le droit international humanitaire, en plus de protéger la dignité, la santé et la vie des populations civiles, nous contribuerons au bon déroulement des négociations engagées entre les parties et raccourcirons le chemin qui mène à la cessation des hostilités et au succès des négociations de paix.

Dans des circonstances aussi graves que celles que nous connaissons actuellement, qui affectent la paix et la sécurité internationales à un niveau probablement sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale, il est indispensable de ne pas exacerber les divergences, attiser le conflit ou encourager le retranchement dans des positions politiques irréductibles. Les périodes de crise réelle, comme celles que nous vivons aujourd'hui, sont aussi propices aux valeurs de fermeté, de sérénité, d'équanimité et de responsabilité.

L'histoire, qui oscille entre conflits et processus de paix, nous enseigne depuis 1945 que la paix n'est pas seulement un élan idéaliste qui nous pousse à aspirer à la paix et à la proclamer, mais aussi une vision réaliste de la manière de concilier des intérêts contradictoires. Tant qu'il n'y aura pas d'État mondial, la paix sera toujours un accord entre les États et les peuples. C'est pourquoi la paix doit être construite à partir des conflits eux-mêmes. Il est donc extrêmement important d'encourager, de promouvoir et d'appuyer les négociations entre les parties afin de mettre fin au conflit en Ukraine. Une solution négociée qui prenne en compte les intérêts de toutes les parties, conformément aux normes du droit international et à la Charte des Nations Unies, est, en premier et en dernier ressort, le moyen – le seul moyen – de rétablir la paix et de mettre fin aux souffrances des populations.

M. Tito (Kiribati) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, au nom du Gouvernement et du peuple kiribatiens, je tiens à exprimer mes sincères condoléances au

Gouvernement et au peuple des États-Unis à la suite du triste décès de l'ancienne Secrétaire d'État Madeleine Albright. Qu'elle repose en paix.

Kiribati soutient et s'associe à la déclaration faite par l'Ambassadeur Prasad de Fidji (voir A/ES-11/PV.7) au nom du Forum des îles du Pacifique. Je voudrais ajouter les points suivants à titre national.

Ces quatre dernières semaines, nous, les habitants de Kiribati, avons ressenti de l'anxiété, de la détresse, et avons été incapables de mener une vie normale à cause des images que nous avons vues de la guerre en Ukraine, une guerre dans laquelle des êtres humains sont mutilés ou meurent dans d'immenses souffrances, leurs maisons et autres biens essentiels sont détruits ; une guerre dans laquelle des personnes n'ont rien à manger ni à boire pendant des jours, vivent dans la peur à chaque instant, fuient leurs villages et leurs villes bien-aimés pour devenir des réfugiés ailleurs ; une guerre dans laquelle des parents pleurent leurs enfants tués, et des enfants pleurent leur père ou leur mère, ou les deux, qui ont été tués ; une guerre dans laquelle des femmes pleurent sur le corps de leurs époux qui ont été tués ou inversement ; une guerre dans laquelle trop d'êtres humains en uniforme tombent au combat et laissent derrière eux des mères seules et des enfants sans père en deuil. Dans la culture de Kiribati, comme dans de nombreuses cultures traditionnelles des îles du Pacifique, le caractère sacré et inviolable de chaque vie humaine est profondément enraciné. C'est pourquoi nous ne pouvons nous empêcher d'être tristes et affligés et de chercher de véritables moyens pour répondre aux cris des personnes innocentes et sans défense qui se trouvent aujourd'hui en Ukraine.

Lorsque Kiribati a adhéré à l'ONU il y a 23 ans, elle l'a fait en étant convaincue qu'en tant que petite nation souveraine sans force militaire ou de défense, sa sûreté et sa sécurité futures se trouvaient entre les mains compétentes de l'Organisation, où toutes les nations – grandes ou petites, riches ou pauvres, puissantes ou impuissantes – sont traitées sur un pied d'égalité en vertu du droit international suprême consacré par la Charte des Nations Unies, qui prescrit à toutes les nations et à tous les peuples civilisés du monde de suivre dans leurs interactions les codes de conduite humaine appropriés et décents dont ils sont convenus.

Nous avons une grande foi dans la sagesse des fondateurs de l'ONU, dont cinq d'entre eux ont été placés à sa tête pour garantir que l'humanité ne souffre plus du fléau de la guerre. Nous demandons humblement

que ces cinq nations fondatrices honorent fidèlement la confiance qui leur a été accordée et s'acquittent du devoir sacré qui leur a été confié de mettre fin à toutes les guerres et d'instaurer la paix dans le monde, au bénéfice de toutes les nations et de tous les peuples, aujourd'hui et à l'avenir.

Le conflit politique et militaire opposant la Russie à l'Ukraine, qui se déroule sur la scène internationale depuis quatre semaines et qui a entraîné une grave crise humanitaire, touche au plus profond de notre humanité. C'est pourquoi nous nous devons d'intervenir et de faire ce qui est en notre pouvoir pour apporter notre appui à nos semblables qui continuent de souffrir aujourd'hui encore – et peut-être dans les jours à venir – des horreurs de cette terrible guerre. Pour nous, la meilleure manière d'apporter notre appui et notre aide durant cette crise humanitaire qui ne cesse de s'aggraver est de se porter coauteur du projet de résolution dont nous sommes saisis (A/ES-11/L.2), de voter pour et de demander respectueusement à tous les États Membres de l'ONU de jouer leur rôle ensemble, selon leurs possibilités, matérielles ou spirituelles, afin de rétablir la paix en Ukraine, en Russie et dans le reste du monde.

M. Jinga (Roumanie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais transmettre mes sincères condoléances à la Mission des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies et au peuple des États-Unis à la suite du décès de l'ancienne Ambassadrice et Secrétaire d'État des États-Unis, Madeleine Albright. Son héritage vivra à jamais.

La Roumanie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/ES-11/PV.7). À titre national, nous condamnons dans les termes les plus forts l'agression russe contre l'Ukraine, ainsi que l'implication du Bélarus.

La Roumanie se joint à tous les États Membres de l'ONU qui demandent à la Fédération de Russie de cesser immédiatement d'employer la force contre l'Ukraine et de retirer ses forces militaires du territoire de ce pays. Elle appelle au respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

La Fédération de Russie et le Bélarus doivent répondre de leurs actes contre un État souverain, Membre de l'ONU. L'acte d'agression non provoqué commis par la Russie et soutenu par le Bélarus constitue

une violation grave du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, qui interdit le recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État. Cette interdiction est une règle de droit international que tous les États doivent respecter. Les violations de la Charte des Nations Unies et des droits de l'homme en général sont inacceptables. La Roumanie condamne fermement toutes les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits ainsi que les violations du droit international humanitaire qui découlent de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

La situation humanitaire en Ukraine est catastrophique. Des millions d'Ukrainiennes et d'Ukrainiens, dont des enfants, sont victimes d'attaques injustifiées de la part d'une armée qui terrorise délibérément et de manière répétée la population civile, ce qui provoque un flux migratoire important. Les actions menées sur le terrain montrent que la Fédération de Russie a sciemment violé, de manière répétée et inacceptable, le droit international, notamment le droit international humanitaire.

Les attaques menées contre les civils doivent cesser immédiatement et des couloirs sûrs, convenus conjointement par les parties, doivent être ouverts pour permettre le déplacement des personnes qui veulent quitter les zones de conflit et l'acheminement de l'aide médicale indispensable à celles qui décident de rester. C'est pourquoi il est urgent d'adopter le projet de résolution (A/ES-11/L.2) présenté aujourd'hui par l'Ukraine. Nous espérons que les États Membres voteront pour, comme ils l'ont fait avec la résolution ES-11/1, sur l'agression contre l'Ukraine, adoptée par l'Assemblée générale à la session extraordinaire d'urgence du 2 mars 2022 (voir A/ES-11/PV.5).

Toute tentative de présenter des récits parallèles pour justifier les formes d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, y compris son invasion, est inacceptable. La Roumanie a été parmi les tout premiers pays à se porter coauteurs du projet de résolution intitulé « Conséquences humanitaires de l'agression contre l'Ukraine », dont nous sommes saisis aujourd'hui, et elle invite tous les États Membres de l'ONU à voter pour. L'agression continue contre la population civile et la situation humanitaire en Ukraine sont tout simplement insoutenables. C'est pourquoi ce projet de résolution doit être adopté de toute urgence.

Dans le même temps, la Roumanie estime que le retour à un discours de menace du recours aux armes

nucléaires est inadmissible et irresponsable. L'usage répété de mécanismes d'intimidation et visant à créer la panique est intolérable.

Depuis les premiers jours de l'agression militaire russe en Ukraine, la Roumanie est pleinement mobilisée et déterminée à aider l'Ukraine et les civils contraints de fuir leur pays. Nos frontières sont ouvertes. Plus de 550 000 citoyens ukrainiens sont déjà entrés sur le territoire de la Roumanie, et 4 300 demandes d'asile ont été déposées par des citoyens ukrainiens. Nous avons aidé toutes les personnes souhaitant fuir l'Ukraine, qu'elles soient ukrainiennes ou ressortissantes de pays tiers.

Depuis le 9 mars, un pôle humanitaire situé dans le nord de la Roumanie, près de la frontière avec l'Ukraine, fait office de centre logistique pour collecter et transporter les dons humanitaires internationaux au profit de l'Ukraine. Ce centre peut également être utilisé pour envoyer une aide concrète à la République de Moldova. Le pôle bénéficie de l'appui de la Commission européenne et des États membres de l'Union européenne. La Roumanie entend renforcer l'appui accordé à la République de Moldova, y compris de la part de l'Union européenne.

La pression exercée sur les États situés dans le voisinage immédiat de l'Ukraine s'accroît, en particulier sur la République de Moldova, qui a atteint la limite de ses capacités en termes d'accueil des réfugiés. La Roumanie, en collaboration avec la France et l'Allemagne, a décidé d'organiser une conférence internationale à Berlin le 5 avril, en appui à la République de Moldova.

Les autorités roumaines travaillent en contact étroit avec de nombreux organismes des Nations Unies, comme le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'UNICEF, l'Organisation internationale pour les migrations et le Programme alimentaire mondial. La participation active de la société civile roumaine complète les efforts déployés par les autorités et les organismes des Nations Unies. Nous rappelons, à cet égard, le lancement de la plateforme « Ukraine – Together we help more », qui recueille et suit les propositions d'assistance émanant d'organisations non gouvernementales.

M. Gunaratna (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer les sincères condoléances du Gouvernement et du peuple sri-lankais au Gouvernement et au peuple des États-Unis suite au décès de l'ancienne Secrétaire d'État, Madeleine Albright, qui

était également ancienne Représentante permanente des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies. Qu'elle repose en paix.

En tant que membres de l'Assemblée générale, nous nous sommes engagés à défendre et à respecter la Charte des Nations Unies. Nous nous sommes engagés à nous traiter les uns les autres avec respect. En tant que nation en développement, nous sommes en droit d'attendre de l'Assemblée générale une égalité de traitement et de protection. Les pays en développement subissent de graves tensions économiques en raison de l'incapacité des États développés de gérer les affaires de gouvernance en respectant leur devoir de diligence. Quand nous regardons autour de nous, nous voyons un atlas mondial du chaos. Et quand on y regarde de plus près, il semble que nous ne soyons pas pressés de résoudre les problèmes qui menacent l'existence de l'humanité. Nous nous contentons juste de débattre sans fin des problèmes qui nous assaillent.

C'est pourquoi nous demandons à l'Assemblée de s'engager aujourd'hui à calmer le jeu. Il n'y a rien que nous ne puissions résoudre par une discussion démocratique et multilatérale. Tous les conflits actuels à travers le monde sont le produit de notre propre création, quelle qu'en soit la raison. Nous exhortons donc les parties à cesser toutes les hostilités, à opter pour la désescalade et à revenir à la table de négociation en vue de garantir le respect mutuel. La Charte prône la paix, la prévention de l'emploi de la force et le respect des droits de l'homme. Nous devons pouvoir vivre en paix. C'est notre droit en tant que membres de la famille humaine. Nos nations ne doivent pas être utilisées comme l'échiquier de la politique internationale.

Nous sommes attristés par les événements qui se déroulent en Ukraine, qui auraient pu être évités si une approche objective des symptômes et de leurs causes profondes avait été adoptée et s'ils avaient été traités dès leur apparition. Nous pouvons reconnaître cette omission en faisant notre *mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa*. Il n'est pas trop tard pour nous doter d'un ordre mondial fondé sur la paix et sans besoin de faire preuve d'agression.

Le Gouvernement sri-lankais a immédiatement pris des mesures pour assurer le bien-être des visiteurs ukrainiens et russes actuellement bloqués à Sri Lanka en raison de la crise actuelle. À cet égard, le 28 février, le Conseil des ministres a accordé la permission de prolonger gratuitement les visas de deux mois pour 3 993 ressortissants ukrainiens

et 11 463 ressortissants russes actuellement bloqués à Sri Lanka. Sri Lanka offre également une aide, le cas échéant, aux ressortissants ukrainiens qui se trouvent à Sri Lanka et qui n'ont pas la possibilité de rentrer immédiatement chez eux.

Nous nous joignons aux autres États Membres pour appuyer l'intervention humanitaire mise en place par le Secrétaire général, les organismes des Nations Unies et la communauté internationale afin d'apporter une aide humanitaire et une protection aux civils. Nous réaffirmons la nécessité pour tous de déployer des efforts concertés afin de faire preuve d'un maximum de retenue en vue de résoudre la crise et de rétablir une paix, une sécurité et une stabilité durables dans la région et au-delà.

M. Hadjichrysanthou (Chypre) (*parle en anglais*) : Chypre souscrit pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne (voir A/ES-11/PV.7) et souhaite faire quelques observations supplémentaires.

Nous avons tous été choqués par les images de mort et de destruction qui nous sont parvenues d'Ukraine au cours des quatre dernières semaines. Les images déchirantes de milliers de civils déracinés qui ont été contraints de quitter leur foyer en quête de sécurité témoignent de la brutalité de la guerre. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 10 millions de personnes ont fui l'Ukraine suite à l'invasion russe et sont soit déplacées à l'intérieur du pays, soit réfugiées à l'étranger.

Nous appelons à la cessation immédiate des hostilités, au plein respect du droit international humanitaire, à l'accès sûr et sans entrave de l'aide humanitaire, et au passage en toute sécurité des civils. Nous condamnons les attaques aveugles contre les civils et les infrastructures civiles ainsi que l'utilisation d'armes explosives dans les zones habitées. Les images apocalyptiques de Marioupol, une des villes ukrainiennes les plus chargées d'histoire, qui est maintenant en ruines, sont tout simplement accablantes. L'accès ininterrompu de tous les acteurs humanitaires à l'ensemble de l'Ukraine doit être assuré.

Depuis le premier jour de l'agression contre l'Ukraine, le peuple chypriote, dont un tiers est toujours déplacé en raison de l'invasion et de l'occupation étrangères, a manifesté sa solidarité avec le peuple ukrainien. Chypre a contribué au Fonds humanitaire pour l'Ukraine et envoyé à ce pays la plus importante cargaison d'aide

humanitaire de son histoire. Nous avons également accueilli plus de 6 000 réfugiés ukrainiens et proposé notre aide à des milliers d'autres.

Chypre condamne toute atteinte à la paix et à la sécurité internationales résultant d'une action militaire d'un État contre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un autre État. Nous réaffirmons notre appui à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Nous élevons notre voix contre cette guerre insensée et ses terribles conséquences humanitaires, et nous espérons qu'un cessez-le-feu immédiat sera mis en place afin de permettre aux personnes déplacées de rentrer chez elles. Nous pensons que le meilleur moyen de faire face à la situation humanitaire passe par l'adoption par l'Assemblée générale du projet de résolution intitulé « Conséquences humanitaires de l'agression contre l'Ukraine », et nous appelons tous les États Membres de l'ONU à l'appuyer.

Mme Vives Balmaña (Andorre) : Tout d'abord qu'il me soit permis, au nom du peuple et du Gouvernement de la Principauté d'Andorre, de présenter à la Mission permanente, au peuple et au Gouvernement des États Unis d'Amérique, nos condoléances les plus sincères et respectueuses pour le décès de la Secrétaire d'État, Madeleine Albright.

La Principauté d'Andorre souscrit à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice, pendant la séance de ce matin (voir A/ES-11/PV.7).

L'Andorre est profondément préoccupée par la détérioration croissante et rapide de la situation humanitaire en Ukraine. On assiste à la plus grande crise de réfugiés en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Plus de 3,5 millions de personnes ont fui le pays et au moins 6,5 millions ont été déplacées à l'intérieur de l'Ukraine à cause du conflit. De plus, 12 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire, selon les estimations des organismes internationaux.

En outre, nous sommes alarmés par les informations sur le terrain faisant état d'attaques contre la population et les infrastructures civiles, dont les hôpitaux et les centres éducatifs. Nous réitérons l'appel au respect du droit international humanitaire, en insistant sur le respect des principes de distinction et de proportionnalité dans les conflits armés. La population civile,

les hôpitaux et les écoles ne doivent jamais faire l'objet d'hostilités.

De plus, nous sommes particulièrement préoccupés par la situation des groupes vulnérables, tels que les personnes handicapées, les personnes âgées et les enfants. Nous lançons un appel afin que leurs besoins soient pris en compte dans cette situation critique. En ce sens, l'Andorre salue le travail indispensable et courageux des agences humanitaires sur le terrain, qui apportent un soutien précieux aux victimes du conflit et répondent aux besoins humanitaires de la population. Leur travail doit être reconnu et protégé.

C'est pourquoi l'Andorre a coparrainé le projet de résolution A/ES-11/L.2, intitulé « Conséquences humanitaires de l'agression contre l'Ukraine », et votera pour ce texte humanitaire visant à garantir l'aide nécessaire à la population ukrainienne.

Le 2 mars dernier, l'Assemblée générale a adopté à une large majorité la résolution ES-11/1, intitulée « Aggression contre l'Ukraine ». La résolution déplore l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, condamne toutes les violations du droit international humanitaire et demande de cesser l'agression envers l'Ukraine. Un mois après le début des hostilités, nous avons été témoins des horreurs de la guerre, de la souffrance de millions de personnes et de la destruction de leur futur. Cela aura des implications non seulement sur la situation humanitaire dans le pays, mais aussi sur l'économie mondiale et la sécurité alimentaire dans un contexte de fragilité.

Les conséquences du conflit subsisteront non seulement dans la vie de millions d'Ukrainiens, mais aussi dans leur mémoire. En outre, les effets sur le droit international sont incontestables. L'Andorre réitère son appel au respect du droit international et de la Charte des Nations Unies. Aussi, l'Andorre souhaiterait rappeler que la décision de la Cour internationale de Justice, qui demande la suspension immédiate des opérations militaires en Ukraine, est juridiquement contraignante, et en appelle à son respect.

L'Andorre réitère une fois de plus son appel au cessez-le-feu et voudrait exprimer sa solidarité avec le peuple ukrainien.

M. Wallace (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à présenter les sincères condoléances de la Jamaïque à la Mission permanente des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple des États-Unis, à la suite du

décès de l'ancienne Ambassadrice et Secrétaire d'État, Madeleine Albright. Il y a trois jours à peine, mon fils me parlait de l'un de ses ouvrages. Nous pouvons être assurés que son héritage est vivant.

Je remercie le Président d'avoir organisé la présente séance dans le cadre de la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale afin d'examiner la crise humanitaire qui sévit en Ukraine en raison de l'invasion russe. Avant toute chose, je tiens à indiquer que la Jamaïque appuie le projet de résolution A/ES-11/L.2 présenté par l'Ukraine, dont nous sommes saisis aujourd'hui, et s'en est portée coauteur.

La crise humanitaire en Ukraine est une conséquence directe de l'invasion militaire de l'Ukraine par la Russie. Il faut s'attendre à ce qu'elle se poursuive, d'une manière ou d'une autre, tant que la guerre perdurera en Ukraine. Les opérations militaires menées par la Russie en Ukraine violent les principes du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires des États souverains et de l'obligation de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, tels que consacrés par la Charte des Nations Unies.

La Jamaïque considère que ces obligations sont inviolables et indispensables à la préservation de l'état de droit et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il s'agit des obligations les plus précieuses et les plus sacrées qui incombent aux États Membres de l'ONU. Nous nous associons également à l'appel lancé par les États Membres aux parties au conflit pour qu'elles respectent les obligations que leur imposent le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et le droit des réfugiés, afin de protéger la population civile et de limiter les dommages causés aux infrastructures civiles.

La Jamaïque se fait l'écho de l'appel lancé aujourd'hui par les États épris de paix en faveur d'une cessation immédiate des hostilités, afin de permettre la fourniture d'une aide humanitaire à la population civile touchée par la guerre. Nous appelons aussi une nouvelle fois les parties à participer aux processus diplomatiques appropriés pour régler le différend de manière pacifique. C'est une étape nécessaire pour atténuer la crise humanitaire en Ukraine.

La préservation du système multilatéral mondial fondé sur des règles est impérative, en particulier pour les petits États en développement comme la Jamaïque. Ce système et l'ordre international qui en dépend sont

aujourd'hui gravement menacés. Nous ne pouvons le tolérer. Les conséquences sont terribles, voire même existentielles pour des pays comme la Jamaïque. Nous ne pouvons ni ne devons attendre de la communauté internationale qu'elle reste silencieuse et laisse faire les choses. Nous devons nous mobiliser et exiger la cessation immédiate et sans condition des hostilités en Ukraine et le retour au dialogue et à la diplomatie.

La Jamaïque constate que la détérioration de la situation humanitaire en Ukraine devient chaque jour plus critique et plus grave et que les répercussions sur la stabilité des pays voisins, sur l'approvisionnement alimentaire mondial et sur l'économie mondiale se font actuellement sentir dans des pays très éloignés du théâtre du conflit. Ces effets seront exacerbés si le conflit en Ukraine venait à se prolonger.

La Jamaïque se joint donc à l'appel lancé aux États Membres et à l'ensemble de la communauté internationale pour qu'ils appuient les opérations de secours humanitaire, notamment les efforts déployés par l'ONU et les organismes qui lui sont affiliés, afin de fournir l'aide nécessaire à la population civile le plus rapidement possible. Elle réaffirme son point de vue selon lequel il est essentiel de mettre fin au conflit et de régler le différend par des moyens pacifiques pour surmonter la crise humanitaire en Ukraine.

La Jamaïque appelle dès lors les parties à prendre part à un mécanisme de paix et exhorte tous les États Membres à appuyer un processus de dialogue entre les parties afin qu'elles puissent régler le différend conformément aux principes du droit international, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et, comme le préconise le Préambule de la Charte, « pratiquer la tolérance [et...] vivre en paix l'un[e] avec l'autre dans un esprit de bon voisinage ».

M. Camilleri (Malte) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer les plus sincères condoléances de Malte au Gouvernement et au peuple des États-Unis à la suite du décès de l'ancienne Ambassadrice et Secrétaire d'État, Madeleine Albright.

Malte s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/ES-11/PV.7), et je voudrais souligner un certain nombre de points à titre national.

L'agression militaire non provoquée et injustifiée menée par la Fédération de Russie, que nous condamnons fermement, a déclenché une guerre dévastatrice en Europe et une nouvelle crise humanitaire d'origine

humaine. Cet acte hostile a entraîné la perte de vies civiles, notamment parmi les femmes et les enfants, ainsi que des souffrances inutiles et des traumatismes psychologiques qui dureront des années.

Dans le même temps, plus de 3 millions d'Ukrainiennes et d'Ukrainiens ont été contraints de quitter leur foyer et d'abandonner leur vie dans une tentative désespérée d'échapper à la violence et à la brutalité. Les images d'enfants non accompagnés, sans défense et en pleurs tentant de se mettre à l'abri, de personnes âgées luttant contre le froid de l'hiver alors qu'elles essaient de s'enfuir, et de femmes enceintes blessées sur des brancards après le bombardement d'une maternité restent gravées dans nos mémoires.

À Marioupol, la situation est désespérée. Les frappes incessantes de la Fédération de Russie ont réduit la ville en cendres et en ruines en l'espace de quelques semaines. Les hôpitaux et les écoles n'ont pas été épargnés non plus, en dépit du fait qu'ils sont protégés par le droit international humanitaire. Nous appelons la Fédération de Russie à cesser immédiatement son agression contre l'Ukraine et à redoubler d'efforts en vue d'un règlement négocié du conflit.

Nous soulignons également que les droits de l'homme et le droit humanitaire ne sont pas négociables et ne peuvent être révoqués par l'emploi de la force. Les responsables de ces violations doivent en répondre.

Nous insistons sur le fait que l'aide humanitaire doit être acheminée en temps utile aux personnes qui en ont besoin et qu'entraver la livraison de l'aide humanitaire est totalement inacceptable. Nous appelons une nouvelle fois à la mise en place de couloirs d'évacuation sûrs, qui serait le gage d'une véritable tentative de dialogue et d'échanges diplomatiques, et au respect de ces couloirs.

Malte étudie actuellement les moyens de fournir une aide supplémentaire, d'un autre type que celle qu'elle a déjà fournie, dans le but d'épauler les efforts des organismes des Nations Unies travaillant en Ukraine et dans les pays voisins.

Nous appelons tous les membres de l'Assemblée générale à voter pour le projet de résolution A/ES-11/L.2 déposé par l'Ukraine et par un groupe interrégional de pays et coparrainé par de nombreux autres pays. Voter pour ce projet de résolution, c'est voter pour la Charte des Nations Unies et pour le droit international humanitaire. C'est voter pour la

souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et pour le peuple ukrainien.

Nous saisissons une nouvelle fois cette occasion pour exprimer notre solidarité avec le peuple ukrainien et pour nous souvenir de celles et ceux qui ont déjà payé le prix ultime.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Nous avons entendu le dernier orateur sur cette question pour la présente séance. Nous entendrons les orateurs et oratrices restants demain, jeudi 24 mars, à 10 heures, dans cette salle.

La séance est levée à 18 heures.